

POSTES POSTAGE
CANADA
5C.
75
SAINT-JEAN

Mlle JEANNINE GOULET
155 EST BOUL CHAREST
QUEBEC 2 PQ



le travail des militants

Dans le but d'informer toute la population sur les demandes des 46,000 employés d'hôpitaux affiliés à la Fédération des services (CSN), nous avons rendu public tout notre dossier de négociation au cours d'une séance d'information à laquelle étaient invités les journalistes et les éditorialistes de tous les media d'information.

Ce dossier est très volumineux. Il ne peut donc pas être publié intégralement ici. Ci-contre, vous pouvez lire les grandes lignes de notre politique de négociation. Afin d'en donner un aperçu important, la Fédération nationale des services vous enverra sous peu, une copie d'un journal spécial destiné à ses membres.

Les officiers syndicaux qui voudraient, en plus, recevoir le dossier complet peuvent en faire la demande au service d'information, 1001 rue St-Denis, Montréal.

vol.2 no5, août 1969

LE TRAVAIL DES MILITANTS est l'organe officiel des militants de la Confédération des Syndicats Nationaux. Il est publié chaque mois par le Service d'information et des communications de la CSN dont les

bureaux sont situés au 1001, rue St-Denis, Montréal. Il est composé et imprimé par les Editions du Richelieu, à Saint-Jean, Québec.

92

L'OFFRE PATRONALE ne tiend pas compte de la politique salariale

POINTS MAJEURS EN SUSPENS

POINTS MAJEURS ENCORE EN SUSPENS AU NIVEAU DES CLAUSES NORMATIVES

Malgré seize (16) mois de négociations directes entre les représentants de l'Association des hôpitaux de la province de Québec et ceux de la Fédération nationale des services, inc. (C.S.N.), et après plus de cinquante (50) jours de médiation, il reste encore à régler des problèmes majeurs concernant les clauses normatives et les avantages sociaux.

Voici en substance les points litigieux:

1 — SECURITE D'EMPLOI

La partie syndicale réclame l'interdiction de mise à pied pour tous les salariés ayant plus de deux années d'ancienneté.

Les hôpitaux répondent à cette demande par un comité conjoint de placement n'ayant que des pouvoirs de recommandation ainsi que par un programme de formation en vertu de ententes fédérales et provinciales sur la formation des adultes.

Notons que les employés du secteur hospitalier sont exclus des avantages de la loi de l'Assurance-chômage.

Dans la fonction publique, à la Régie des Alcools par exemple, c'est la sécurité d'emploi pour un salarié ayant plus d'un an d'ancienneté.

2 — RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE

Depuis 1966, les employés des soins infirmiers bénéficient de la reconnaissance totale de leur expérience dans le milieu hospitalier.

Actuellement, les salariés des secteurs autres que les soins infirmiers demandent qu'on leur accorde le même avantage.

La partie patronale pour sa part entend réduire les avantages déjà acquis aux employés des soins infirmiers depuis 1966 et refuse aux autres catégories d'employés la reconnaissance totale de leur expérience dans le milieu hospitalier.

3 — CONTRAT D'ENTREPRISE

L'exemple de l'hôpital St-Michel Archange de Québec illustre l'importance qu'attachent les salariés aux problèmes causés par l'invasion de leur milieu de travail par des entrepreneurs extérieurs.

A cet endroit, les administrateurs ont confié l'entretien ménager et l'entretien des terrains à une firme qui emploie surtout des ex-patients.

Il est surprenant de constater que cette firme, IMPAR, est une entreprise à but lucratif qui a été constituée par trois administrateurs de l'institution et qu'elle appartient à ces derniers.

La partie syndicale demande l'abolition des contrats d'entreprise dans le secteur hospitalier.

D'autre part, la partie patronale demande d'introduire dans la convention collective des stipulations lui permettant de confier à l'entreprise privée n'importe quel service, y compris les soins infirmiers.

N.B. — Il y a même un hôpital qui a donné à sous-traiter l'alimentation de tous les patients et même le service des diètes.

4 — CONGES DE FIN DE SEMAINE

Un sujet explosif qui est toujours en suspens: la fréquence de fins de semaines accordées aux salariés.

Les hôpitaux offrent un minimum de une (1) fin de semaine par quatre (4) semaines.

La partie syndicale demande un minimum de une (1) fin de semaine aux trois (3) semaines.

Rappelons que dans d'autres secteurs publics on a depuis longtemps reconnu l'importance du congé hebdomadaire accordé en fin de semaine; ainsi, à l'Hydro-Québec, le salarié tenu de travailler en fin de semaine sera rémunéré au taux et demi de son salaire régulier.

Est-ce trop de demander un minimum d'une (1) fin de semaine aux trois (3) semaines? Il n'y a aucune compensation pour cet inconvénient majeur pour les salariés d'hôpitaux.

5 — REGIME DE CONGE-MALADIE

La partie patronale veut remplacer le régime actuel (un jour et quart (1¼) payé par mois de service) par une assurance-salaire assumée par elle et accordant quatre-vingt pour cent (80%) du salaire en cas d'invalidité.

Avec cette offre, les hôpitaux récupèrent neuf (9) jours de congé-maladie laissant à chaque employé six (6) jours de congé-maladie par année. Ce plan coûterait donc cent quarante-quatre dollars (\$144.) à un salarié qui gagnerait quatre-vingt dollars (\$80.) par semaine.

De plus, le régime d'assurance-salaire ne rembourse pas les absences-maladie de moins de trois (3) jours.

DECLARATION D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA CSN, M. MARCEL PEPIN, A LA SEANCE D'INFORMATION SUR LES NEGOCIATIONS DANS LE SECTEUR HOSPITALIER, LE 8 SEPTEMBRE 1969

La politique salariale selon le gouvernement, c'est un ensemble de principes élémentaires d'équité applicables aux employés du secteur public à l'occasion des négociations collectives. Ces principes sont au nombre de cinq:

- 1) Aligner les traitements du secteur public sur ceux que versent les employeurs du même genre pour des emplois analogues.
- 2) A travail égal, salaire égal, que ce soit entre les divers employeurs du secteur public, ou entre les hommes et les femmes.
- 3) Etablissement d'écarts importants de rémunération entre les emplois non spécialisés et les emplois spécialisés, pour maintenir l'incitation au perfectionnement.
- 4) Disparition des écarts régionaux, ou si l'on préfère, égalisation des salaires à travers la province, sous réserve d'accorder des primes d'éloignement dans les endroits qui ne retiennent pas la main-d'œuvre.
- 5) Organisation de lignes de carrière, pour que les employés puissent progresser normalement.

Ces principes en eux-mêmes ne soulèvent pas tellement de débat. On peut exprimer des réserves si l'écart entre les emplois spécialisés et non spécialisés est excessif, mais pour le reste, la CSN est d'accord avec ces principes et elle l'a déjà dit.

Alors, puisque nous acceptons ces principes, et puisque le gouvernement en fait le fondement de sa politique salariale, d'où vient la difficulté dans les négociations? — La difficulté vient de l'application des principes.

Chaque fois qu'une convention collective a été signée dans le secteur public, depuis celle des fonctionnaires provinciaux, le gouvernement a toujours soutenu que la politique salariale avait été respectée. Les déclarations du ministre Marcel Masse, après chaque signature, témoignent de cette conviction du gouvernement.

On peut donc conclure que si le gouvernement maintient sa politique salariale, les cinq principes d'équité seront appliqués aux employés d'hôpitaux comme ils l'ont été aux autres employés du secteur public qui ont déjà signé leur convention collective. C'est d'ailleurs ce que nous recherchons.

Nous pensons cependant que les offres salariales qui ont été faites aux employés d'hôpitaux ne respectent pas les principes de la politique salariale. C'est pourquoi nous avons préparé à votre intention un dossier, d'une grande précision, qui vous permettra de juger laquelle, de l'offre ou de la demande salariale, respecte les cinq principes de la politique salariale.

DECLARATION D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA FEDERATION NATIONALE DES SERVICES, INC., M. NORBERT RODRIGUE, A LA SEANCE D'INFORMATION SUR LES NEGOCIATIONS DANS LE SECTEUR HOPITALIER, LE 8 SEPTEMBRE 1969

L'objectif avoué de la politique salariale, c'est "d'apporter autant de cohérence que possible dans l'établissement des salaires de ceux dont le niveau de rémunération affecte directement ou indirectement le budget gouvernemental".

En somme, il s'agit d'appliquer les cinq principes déjà connus à tous les employés du secteur public, pour avoir une structure de salaire cohérente. A première vue, cette formule ne cause pas de problème. En effet, si nous avons deux emplois identiques dont le taux de salaire est différent, il est facile de comprendre que dans un cas l'augmentation sera plus grande que dans l'autre si on veut arriver au même taux de salaire.

Mais lorsqu'il y a des milliers d'employés en cause, lorsque les définitions de fonction varient, lorsque deux emplois comparables d'un point de vue cessent de l'être d'un autre point de vue, lorsque la longueur des échelles de salaire est différente, lorsque les heures et le régime de travail ne sont pas les mêmes, lorsqu'il faut évaluer tous ces facteurs et d'autres encore pour arriver à une comparaison valable, alors les difficultés commencent.

Dans ces conditions, il semble tout naturel que ce travail de comparaison soit fait par les deux parties à la table de négociation. Autrement dit, que l'application des principes de la politique salariale soit négociée entre les deux parties.

Vous verrez, que l'offre salariale du gouvernement ne respecte pas les principes de la politique salariale dans plusieurs cas, et que la cohérence recherchée n'y est pas.

Pour des raisons qui tiennent aux disponibilités financières, nous dit-on. Mais alors, à quoi rime la politique salariale si chaque fois qu'on négocie l'application d'un principe on nous oppose les disponibilités financières, lorsque ces disponibilités sont secrètes?

A la table de négociation, on nous a déjà déclaré que les offres salariales avaient été évaluées à \$138 millions, mais que le chiffre n'était pas immuable et qu'il pourrait être modifié si on s'apercevait que l'application des cinq principes l'exige.

Mais pour le savoir, il faudrait négocier sérieusement l'application des cinq principes, il faudrait que les deux parties cherchent ensemble qu'est-ce que l'application des principes représente pour les employés d'hôpitaux. De ce point de vue, la nouvelle demande salariale que nous avons faite vendredi est certainement une base de négociation sérieuse, comme vous pourrez en juger.

POUR RESPECTER SA POLITIQUE SALARIALE, LE GOUVERNEMENT DEVRA RELEVER CONSIDERABLEMENT L'OFFRE QU'IL A FAITE AUX EMPLOYES D'HOPITAUX

Nous avons soutenu que l'offre salariale du gouvernement aux employés d'hôpitaux ne respecte pas les cinq principes de la politique salariale. Nous avons soutenu que la nouvelle demande salariale est conforme à ces principes, et que par conséquent, elle devrait constituer une base sérieuse de négociation.

Peut-être avons-nous fait des erreurs d'évaluation dans cette nouvelle demande salariale, mais alors, il appartiendra au gouvernement de le démontrer. Cependant, nous sommes assez sûrs de la valeur de notre dossier pour le défendre avec conviction.

Si les cinq principes de la politique salariale ont été la vérité pour les autres employés du secteur public, ils devront également être la vérité pour les employés d'hôpitaux. C'est pourquoi nous ferons tout ce qu'il sera possible de faire pour démontrer au gouvernement que son offre salariale ne respecte pas les cinq principes de sa politique, et qu'il devra la relever considérablement.

Nous ne sommes pas ici pour lancer le cri de guerre. Nous nous sommes réunis pour discuter raison, et nous allons continuer de discuter raison avec nos interlocuteurs à la table de négociation. Nous sommes même disposés à recommander que la période de conciliation soit prolongée si nous voyons que le gouvernement est lui-même disposé à discuter raison.

Nous sommes confiants que les employés d'hôpitaux n'auront pas à supporter le conflit qu'ils ont connu en 1966, à moins que le gouvernement refuse de négocier l'application des cinq principes de sa politique salariale.

Il ne faut pas oublier que la politique salariale — le gouvernement l'a suffisamment répété après chaque négociation — ce n'est pas un taux de salaire prédéterminé applicable automatiquement à tous les employés; ce n'est pas non plus une masse salariale fixe à partager entre les employés; c'est l'application de cinq principes qui sont connus et acceptés.

Encore une fois, négocier à l'intérieur de la politique salariale, c'est rechercher ensemble l'application équitable des cinq principes qui en sont le fondement.

Marcel Pepin
Président général de la CSN
8 septembre 1969

LE DEUXIÈME FRONT EN MARCHÉ

UNE ACTION NOUVELLE, DIFFICILE, EXIGEANTE

textes: André L'Heureux et Paul Cliche

La première tâche du mouvement syndical consiste à lutter chaque jour pour améliorer les conditions de travail des salariés.

Cette tâche est essentielle et le demeurera. D'ailleurs, les budgets du mouvement et des Fédérations démontrent que la plupart des ressources humaines et financières du mouvement sont affectées à cette fin.

Mais le mouvement syndical ne peut restreindre son action à la convention collective. Cette orientation nouvelle a été amorcée avec le rapport 1966 "Une Société Bâtie pour l'Homme". Puis, il y a eu le "Deuxième Front", le rapport du Comité central d'Action politique (octobre 1968) et la réforme des structures qui partageait les tâches des Syndicats, des Fédérations et de la Confédération. La CSN a amorcé depuis quatre ans un mouvement dont les répercussions commencent à peine à se faire sentir.

De plus en plus, grâce par exemple à la lutte du service du budget familial qui a précédé la création des ACEF, les militants du mouvement ont constaté qu'il était essentiel que les salariés se forment des armes non seulement au niveau de l'entreprise mais également comme consommateur. Mais la lutte économique ne s'arrête pas là, car la politique est omniprésente dans l'orga-

nisation de la vie collective.

On prend de plus en plus conscience du rôle déterminant de la politique sur toute notre existence: sur les conventions collectives, sur l'entreprise, sur le pouvoir d'achat, le chômage, la sécurité sociale, le logement, l'éducation, l'économie, les taxes, les prix, les profits, pour ne nommer que ces problèmes-là.

La CSN, encore là, a innové et lancé une idée d'une richesse dont les dimensions sont encore insoupçonnées: l'organisation du pouvoir politique des salariés en dehors des partis politiques.

La politique, ce n'est pas la participation qu'on a subie, avec laquelle on s'est amusé à nos dépens depuis toujours. La politique ce sont nos besoins, nos aspirations comme salariés. La participation a coûté très cher au salarié québécois.

L'absence de pouvoir politique du salarié québécois permet aux gouvernements et aux politiciens d'agir plus ou moins à leur guise, d'exercer le pouvoir en fonction des intérêts du véritable pouvoir politique lequel est entre les mains, à tous les paliers, de notre petite bourgeoisie et, surtout, de la finance et de ceux qui contrôlent la grande entreprise.

Si la sécurité sociale est si peu avancée au Québec, si le chômage atteint des proportions de crise, si

l'insécurité d'emploi est généralisée, si nos ressources naturelles nous rapportent collectivement si peu: ce n'est pas parce que les Québécois sont "incompétents" (au contraire, les travailleurs québécois se sont toujours adaptés aux exigences d'une industrie quelconque soit le secteur) mais parce que l'orientation, la préoccupation profonde du pouvoir politique est de favoriser d'abord et avant tout l'entrepreneur capitaliste.

Il est donc nécessaire d'organiser le pouvoir politique du salarié québécois. Comment? La réponse n'est pas facile, le mouvement a prévu des moyens comme l'organisation de comités d'action politique dans le plus grand nombre de municipalités et de quartiers possible.

Dans des régions comme Montréal ou Québec, on sait que les travailleurs d'une même entreprise peuvent vivre dans 10, 15, 50 municipalités. Dans un conseil central, les travailleurs viennent de plusieurs municipalités.

L'action de ces comités porte sur des problèmes et des besoins concrets des salariés. Mais cette action n'est pas facile. Il s'agit d'inventer, de créer le pouvoir politique du salarié.

Cette nouvelle dimension du syndicalisme n'a pas de modèle, de

"plan" tout fait: elle se forgera par les militants du mouvement syndical dans l'action.

Les écueils, les difficultés, les échecs de toutes sortes ont été et seront nombreux comme ce fut le cas et l'est encore durant le premier front du syndicalisme, c'est-à-dire la négociation collective.

Il faudra analyser régulièrement notre action, les réussites comme les échecs, afin de profiter le plus possible des leçons que la vie impose.

Mais une chose est certaine: dans la mesure où l'action politique progressera, l'efficacité du mouvement syndical croîtra.

Plus le nombre de militants et de comités d'action politique augmentent, plus efficace sera notre action au niveau de la négociation collective dans le secteur public ou privé; plus les politiciens devront tenir compte d'abord et avant tout du salarié québécois, syndiqué ou non.

Ceux qui seraient intéressés à recevoir le rapport du Comité central d'Action politique au dernier congrès et les décisions depuis cette date du Conseil confédéral n'ont qu'à s'adresser au responsable ou permanent régional ou encore au Secrétaire de l'Action politique, 1001, rue St-Denis, Montréal.

LE COMITÉ CENTRAL D'ACTION POLITIQUE ET LA COMMISSION DU CONSEIL CONFÉDÉRAL

Le Comité directeur d'Action politique

Au haut de la pyramide, le Comité central d'Action politique est dirigé par un Comité directeur. Ce Comité directeur doit être constitué d'un représentant, choisi au sein du Comité central, de chacune des régions administratives de la CSN.

Lors de la session tenue par le Comité central d'Action politique les 14 et 15 mars dernier, le Comité directeur a été constitué de façon provisoire. Il compte cinq membres. Il en comptera éventuellement huit conformément au nombre de régions administratives de la CSN.

Le Comité directeur doit soumettre des rapports régulièrement aux organismes directeurs de la CSN, particulièrement au Conseil confédéral. Il doit élaborer les programmes d'action et de formation, les projets de campagne, les ordres du jour de ses réunions, les procès-verbaux et la documentation requise par l'action.

Le Comité directeur d'Action politique siège la veille des sessions du Conseil confédéral pour préparer les recommandations concernant l'Action politique qui seront faites à ce dernier. C'est ainsi que le Comité directeur a siégé la veille de la dernière session du Conseil confédéral en mai et qu'il siégera les 23 et 24 septembre prochains, veille de la prochaine session du Conseil confédéral qui aura lieu à Montréal les 25, 26 et 27 septembre.

Le Secrétariat central d'Action politique

Le mouvement compte un Secrétariat central d'Action politique. Les membres de ce Secrétariat central sont responsables, avec les membres du Comité central d'Action politique, de la création de comités de municipalités, de quartiers, de sous-régions, de régions et de clubs d'Action politique dans les syndicats;

de la formation des militants d'Action politique;

des manifestations et campagnes collectives et régionales ayant une incidence politique;

de la documentation politique;

de l'alimentation et des rapports avec les comités existants;

de l'exécution des décisions des organismes directeurs de la CSN (Congrès, Conseil confédéral, Bureau confédéral et exécutif).

Le Secrétariat est à la disposition des conseils centraux et doit se tenir en liaison étroite avec les permanents de la CSN attachés à ces derniers.

Le rapport du Comité central d'Action politique, adopté par le dernier congrès de la CSN, recommandait la nomination de sept permanents au Secrétariat central d'Action politique; mais le Conseil confédéral, après une discussion animée et un vote serré lors de sa session de janvier, a décidé de s'en tenir à ce que prévoyait le budget, soit seulement deux permanents. Au début de juin, Paul Cliche a donc rejoint André L'Heureux qui jusqu'ici occupait seul le Secrétariat.

Les permanents de la CSN attachés aux conseils centraux

Depuis la mise en vigueur de la réforme des structures, chacun des 201 conseils centraux de la CSN compte un permanent qui a trois tâches principales: l'organisation, la formation syndicale (éducation) et l'action politique.

Pour faire en sorte que ces permanents remplissent vraiment leur rôle au sein des comités d'Action politique, le Conseil confédéral, à sa session de mai dernier, a adopté une résolution recommandant que les permanents des conseils centraux "consacrent au minimum deux jours par semaine à l'Action politique et soient à la disposition des comités régionaux d'Action politique".

Le Secrétariat central d'Action politique a été chargé de faire rapport sur l'application de cette recommandation au comité exécutif de la CSN ainsi qu'au comité directeur du CCAP.

CLUBS D'ACTION POLITIQUES

Une armée de militants bien encadrés est en train de se mettre sur pied dans toutes les régions du Québec.

Voici d'après les documents officiels (rapport du Comité central d'Action politique adopté par le dernier Congrès confédéral et décisions du Conseil confédéral) qu'elles sont les grandes lignes de la structure des comités d'Action politique au sein de la CSN.

L'orientation

L'orientation générale de l'Action politique est assurée par le Congrès confédéral qui, comme on le sait, a lieu tous les deux ans. C'est ainsi qu'aux dernières assises, celles d'octobre 1968 à Québec, le Congrès a adopté le rapport du Comité central d'Action politique qui a défini l'orientation générale des comités d'Action politique jusqu'au prochain Congrès qui doit avoir lieu à l'automne 1970. Ce rapport avait été élaboré par des responsables et militants d'Action politique, délégués des Conseils centraux, qui s'étaient réunis à plusieurs reprises à cette fin.

Entre le Congrès, il appartient au Conseil confédéral, qui siège quatre fois par année, de déterminer

cette orientation générale et de décider des campagnes à entreprendre au niveau du mouvement.

Dans les régions, il appartient aux Conseils centraux d'orienter l'Action politique régionale. Au niveau local, ce sont les comités de municipalités, de sous-régions ou de comités qui sont responsables de l'Action politique à l'intérieur de leur territoire.

A la base: les militants de chaque syndicat

La cellule de base, aussi bien pour l'Action politique que pour toutes les autres activités du mouvement, est le syndicat.

Le recrutement des militants d'Action politique doit donc se faire d'abord au niveau de chacun des syndicats de la CSN. Il n'y a aucune raison pour que d'ici quelques mois tous les syndicats de mouvement ne compte pas un responsable et plusieurs délégués auprès du comité d'Action politique de leur municipalité, sous-région ou comté.

On traverse actuellement une période intense de recrutement. La tâche des responsables d'Action politique des Conseils centraux serait considérablement facilitée si tous les officiers de syndicats les épaulaient en prenant l'initiative de recruter

des militants d'Action politique au sein de leur propre syndicat.

Il faudrait en venir à réunir au niveau de chaque syndicat un noyau de militants qui sensibiliseraient leurs confrères en parlant aux assemblées générales des activités des comités d'Action politique sur le plan local, comme régional, des grandes campagnes lancées par le mouvement, etc. Encore une fois, il faut souligner que de l'attitude des dirigeants de chacun des syndicats dépend le succès ou l'insuccès de cette phase primordiale de l'organisation des comités d'Action politique.

Les comités de municipalités, de sous-régions, de comités ou de quartiers

Tous les militants d'Action politique de chacun des syndicats doivent se regrouper au sein de comités de municipalités qui d'ores et déjà sont appelés à devenir les noyaux les plus actifs devant être dans toute l'organisation car les activités des comités d'Action politique de la CSN se concentreront en bonne partie sur les problèmes locaux, municipaux, scolaires, service-économiques qui sont ceux sur lesquels les militants ont le plus facilement prise. C'est donc à ce niveau privilégié que tous les militants et syndicats se regrou-

peront.

Dans certaines régions rurales, où les effectifs dispersés, ce comité municipal peut devenir un comité de comités ou même de sous-régions. De plus, dans les villes les plus peuplées, le comité de quartiers deviendra éventuellement, une fois que l'organisation sera plus avancée, un échelon intermédiaire entre le "club" du syndicat et le comité de municipalités.

Les comités régionaux

Chaque comité local (de municipalités, de sous-régions ou de comités) doit envoyer un représentant sur le comité régional d'Action politique formé par le Conseil central. Ce comité est dirigé par un responsable régional qui fait habituellement partie de l'exécutif du Conseil central. Ce responsable fait le lien entre cet organisme et l'organisation des comités d'Action politique de la région.

Il est préférable bien entendu que les membres du comité régional soient choisis de la base par les militants d'Action politique des comités locaux qui sont appelés à travailler avec eux plutôt que désignés d'en haut par le conseil central fusse en assemblée générale.

LES GRANDES CAMPAGNES DU CAP

L'assurance-maladie, l'assurance-auto, le logement, le chômage: autant de questions prioritaires au programme des comités d'Action politique.

L'assurance-maladie

C'est le premier sujet inscrit au chapitre des campagnes que les comités d'Action politique de la CSN doivent faire dans le rapport du Comité central d'Action politique adopté par le dernier congrès de la CSN.

Depuis, le comité central est revenu sur le sujet à une de ses sessions et le Conseil confédéral de la CSN a adopté une résolution à sa session de mai 1969.

Il ne faut pas se méprendre: l'annonce par le gouvernement provincial, lors du budget du printemps dernier, qu'un régime d'assurance-maladie entrera en vigueur au Québec le 1er juillet 1970 ne règle pas le problème loin de là.

Il faut d'abord veiller à ce que le gouvernement de l'Union nationale, malgré sa promesse, ne retarde davantage l'instauration de ce régime en se réfugiant derrière des prétextes d'ordre constitutionnel comme l'équivalence fiscale.

Il faut surtout faire en sorte que le régime d'assurance-maladie qu'on nous prépare à Québec réponde vraiment aux besoins de la population et ne permette pas à des professionnels de la santé, comme les médecins, de souffler exagérément les coûts du programme en se faisant verser des honoraires astronomiques. Qu'on se souvienne de la capitulation du gouvernement aux mains des radiologistes en 1967. Il est bien possible que le même coup de mains se répète. C'est la population qui en défraiera le coût par ses taxes. Par ailleurs, que fera-t-on quant aux soins dentaires? Et aux ordonnances médicales? Etc., etc.

Donc, c'est toute la conception et toutes les modalités du futur régime que nous aurons à surveiller d'ici quelques mois. Ce régime coûtera des centaines de millions de dollars payés par nos taxes.

C'est dans cette optique que le Conseil confédéral de la CSN a signalé la nécessité pour le mouvement de créer une commission qui, à l'intérieur de l'Action politique, suivrait de près les organismes gouvernementaux chargés d'exécuter le projet. Le Conseil a aussi demandé en mai au comité exécutif de la CSN d'étudier la possibilité d'affecter un permanent exclusivement à ce projet pour en suivre l'évolution et informer le mouvement.

Depuis, la Régie de l'assurance-maladie a été créée. La CSN y est représentée en la personne de Lucie Dagenais, conseiller syndical à la Fédération nationale des services.

Le Secrétariat central de l'Action politique a d'ailleurs amorcé une campagne et publie des informations à partir des rapports Hall et Castonguay.

L'assurance-automobile

L'assurance-automobile coûte beaucoup trop cher. Des études préliminaires, faites au Secrétariat central de l'Action politique démontrent que les Québécois économiseraient des sommes substantielles si l'assurance-automobile était réorganisée.

L'expérience de la Saskatchewan a prouvé que les citoyens avaient avantage à compter sur une régie d'Etat, une réforme des procédures de réclamations et des frais juridiques. Aussi le Conseil confédéral a-t-il chargé le CCAP d'organiser une campagne en faveur de l'instauration d'une régie d'Etat pour l'assurance-automobile.

Pour remplir ce mandat, le CCAP publiera sous peu une brochure sur les taux en vigueur dans les différentes régions du Québec et les autres provinces, de même qu'une comparaison avec l'assurance-automobile d'Etat en vigueur en Saskatchewan.

Le logement

Le rapport du comité central d'Action politique, adopté par le dernier congrès de la CSN, préconisait la création d'un service sur le logement à l'intérieur du Secrétariat

d'Action politique. A sa session de janvier 1969, le Conseil confédéral a formé un comité du logement chargé d'élaborer une politique complète du logement. En sont membres: les confrères Jacques Trudel, Jacques Archambault et Claude Gingras. De plus, à son dernier congrès, le Conseil central de Montréal a étudié un rapport, présenté par un de ses comités, qui traite de cette question en profondeur. Le Secrétariat central de l'Action politique tient des copies de ce rapport à la disposition des comités qui voudraient l'étudier.

La représentation des salariés sur les conseils d'administration des hôpitaux

Lors de sa session de mai, le Conseil confédéral a adopté une résolution recommandant que les comités d'Action politique dans les municipalités et les conseils centraux amorcent une campagne visant à assurer une représentation adéquate et proportionnelle des salariés sur les conseils d'administration des hôpitaux du Québec. Il n'est que normal en effet que les salariés, qui constituent la majorité de la population, qui défraient la plus grande partie des frais hospitaliers et qui consomment ces services, soient représentés de façon juste sur les conseils d'administration des hôpitaux. D'autant plus que cette réforme permettrait d'éviter les risques actuels de conflits d'intérêts causés par la présence de marchands, de médecins, de communautés religieuses ou d'individus qui exploitent des secteurs du régime hospitalier et qui sont seuls à l'administrer.

La première phase de cette campagne, telle que définie par la résolution du Conseil confédéral, sera la vérification dans le territoire de chaque conseil central de la composition actuelle et de l'occupation principale de chacun des membres des conseils d'administration des hôpitaux.

Les autres sujets

Les organismes directeurs de la CSN (Congrès et Conseil confédéral) ont décidé que les comités d'Action politique devraient occuper de plu-

sieurs autres sujets. En voici quelques-uns:

● A sa session de mai, le Conseil confédéral, à la demande du comité directeur de l'Action politique, a recommandé que le mouvement soit doté d'un comité permanent sur le chômage, comité qui devrait préconiser des politiques précises de plein emploi.

● A sa session de janvier, le Conseil confédéral a décidé que la question des prix et profits serait ajoutée aux priorités des comités d'Action politique.

● Le Conseil confédéral avait décidé en janvier également que la question d'une marine marchande devait devenir une priorité des comités d'Action politique. En mai, avec la fermeture imminente du chantier de construction de la Canadien Vickers à Montréal, le Conseil confédéral s'est penché de nouveau sur la question ayant à l'esprit le drame de Lauzon l'année précédente. On a alors décidé d'entreprendre une campagne qui a effectivement eu lieu en mai et juin. Le Secrétariat central de l'Action politique, qui y a participé, fera rapport à la prochaine session du Conseil confédéral.

● A la session de mai du Conseil confédéral, le comité directeur du CCAP a également proposé qu'on élabore un projet de loi régissant la fermeture des usines qui serait soumis aux députés d'Ottawa et de Québec. Ce projet de loi déterminerait la réglementation que les gouvernements doivent imposer aux entreprises avant que celles-ci ne ferment partiellement ou complètement leurs portes.

Le Conseil confédéral a recommandé la formation d'un comité à cette fin.

● Le Conseil confédéral a décidé en mai l'organisation d'une campagne d'appui à la lutte des travailleurs de la construction dans le cadre de laquelle chacun des 108 députés provinciaux devraient être rencontrés. Un rapport sera présenté à la prochaine session du Conseil confédéral sur la façon dont s'est déroulée cette campagne.

LES PERMANENTS DU CAP

LES PERMANENTS DU CAP

Voici les noms des membres du Comité central d'Action politique de la CSN (CCAP). Ils agissent en même temps comme responsables régionaux auprès des 20 conseils centraux: Jacques Bourdoux, Conseil central de Montréal; Léon Boutin, Conseil central de Québec; Jean-Louis Chabot, Conseil central de Granby; Jean Fournier, Conseil central de Trois-Rivières; Claude Gauthier, Conseil central du Nord-Ouest québécois; Charles Henri, Conseil central de Joliette; Fernand Lapalme, Conseil central de Saint-Hyacinthe; Charles Leblond, Conseil central de Rimouski; Jean-Louis Lelièvre, Conseil central de Saint-Jean;

Voici les noms de ces permanents pour chacun des conseils centraux: Beauharnois-Valleyfield: Jean-Paul Brousseau; Côte Nord: Arsène Henry; Drummondville: Gustave Steenland; Gaspésie: Maurice Roussel; Granby: Claude Bourgault; Hull-Ottawa: Roger Lasalle; Joliette: Robert Garneau; Montréal: Jean-Jacques Couvrette; Nord-Ouest québécois: Louis-Charles Larouche; Québec: Jude Poulin; Rimouski: Bertrand LePage; Saguenay-Lac St-Jean: Jean-Marie Ouellet; Shawinigan: Raynald Drolet; Sherbrooke: Gérard Taylor; Sorel: Lucien Kiopini; Saint-Hyacinthe: Georges Patenaude; Saint-Jean: Adrien Beauvais; Thetford-Mines: Rémi Vachon; Trois-Rivières: Joseph Caron; Victoriaville: Albert Leduc.

De plus, le Conseil central de Montréal a embauché un second permanent à l'Action politique spécialisée dans les problèmes des localités. Il s'agit de Pierre Jauvin. A Québec, par ailleurs, trois permanents prêtent main forte à Jude Poulin. Il s'agit de René Harnégnies, Paul-Emile Gagnon et Rosalire Muller.

LES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL D'ACTION POLITIQUE

Voici les noms des membres du Comité central d'Action politique de la CSN (CCAP). Ils agissent en même temps comme responsables régionaux auprès des 20 conseils centraux: Jacques Bourdoux, Conseil central de Montréal; Léon Boutin, Conseil central de Québec; Jean-Louis Chabot, Conseil central de Granby; Jean Fournier, Conseil central de Trois-Rivières; Claude Gauthier, Conseil central du Nord-Ouest québécois; Charles Henri, Conseil central de Joliette; Fernand Lapalme, Conseil central de Saint-Hyacinthe; Charles Leblond, Conseil central de Rimouski; Jean-Louis Lelièvre, Conseil central de Saint-Jean;

Voici les noms de ces permanents pour chacun des conseils centraux: Beauharnois-Valleyfield: Jean-Paul Brousseau; Côte Nord: Arsène Henry; Drummondville: Gustave Steenland; Gaspésie: Maurice Roussel; Granby: Claude Bourgault; Hull-Ottawa: Roger Lasalle; Joliette: Robert Garneau; Montréal: Jean-Jacques Couvrette; Nord-Ouest québécois: Louis-Charles Larouche; Québec: Jude Poulin; Rimouski: Bertrand LePage; Saguenay-Lac St-Jean: Jean-Marie Ouellet; Shawinigan: Raynald Drolet; Sherbrooke: Gérard Taylor; Sorel: Lucien Kiopini; Saint-Hyacinthe: Georges Patenaude; Saint-Jean: Adrien Beauvais; Thetford-Mines: Rémi Vachon; Trois-Rivières: Joseph Caron; Victoriaville: Albert Leduc.

Voici les noms des cinq membres du comité directeur provisoire de l'Action politique. Eventuellement cet organisme sera composé de huit membres représentant chacune des régions administratives de la CSN: Jacques Bourdoux, région de Montréal; Léon Boutin, région de Québec; Alton Morris, région de la

LES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR D'ACTION POLITIQUE

Voici les noms des cinq membres du comité directeur provisoire de l'Action politique. Eventuellement cet organisme sera composé de huit membres représentant chacune des régions administratives de la CSN: Jacques Bourdoux, région de Montréal; Léon Boutin, région de Québec; Alton Morris, région de la

Voici les noms des cinq membres du comité directeur provisoire de l'Action politique. Eventuellement cet organisme sera composé de huit membres représentant chacune des régions administratives de la CSN: Jacques Bourdoux, région de Montréal; Léon Boutin, région de Québec; Alton Morris, région de la

Voici les noms des cinq membres du comité directeur provisoire de l'Action politique. Eventuellement cet organisme sera composé de huit membres représentant chacune des régions administratives de la CSN: Jacques Bourdoux, région de Montréal; Léon Boutin, région de Québec; Alton Morris, région de la

Le Calendrier des événements de Juillet

1 JUILLET

On apprend que, par un vote de 128 contre 121, le syndicat des employés de l'usine de produits congelés de Rivière-au-Renard, affilié à la CSN, a voté pour l'acceptation des propositions de la Fédération des Pêcheurs Unis de Québec en ce qui a trait aux modifications que la Fédération proposait à la convention collective. Il s'agit de la mise en place d'une équipe de nuit et de l'introduction d'un système de bonus. On sait qu'au début de la saison de pêche, l'équipe de nuit de cette usine avait occasionné plusieurs problèmes d'ajustement et que le syndicat avait à ce moment déposé plusieurs griefs. La décision majoritaire des membres du syndicat met donc fin à cette période d'insécurité et permettra à l'usine de Rivière-au-Renard de fonctionner sur deux périodes de travail par jour, les employés alternant d'une période de travail par semaine de jour et d'une autre période de travail par semaine de nuit, soit une moyenne de 52 heures de travail par semaine.

2 JUILLET

La Corporation des enseignants du Québec annonce qu'elle s'engage résolument dans l'action syndicale tant à l'intérieur de ses cadres qu'avec les grandes centrales comme la CSN et la Fédération des Travailleurs du Québec. Elle se dirige vers une participation réelle à la vie sociale, économique et politique du Québec et, parallèlement à cette action, elle entend pousser la formation professionnelle et le perfectionnement de ses membres. Ces grandes préoccupations qui engagent tout l'avenir du mouvement ont dominé les débats du congrès de cinq jours qui a pris fin lundi à Ste-Foy.

On annonce l'élection des officiers du Conseil central de Rimouski pour 1969-70. Le président sortant de charge, Jean-Paul Roy, réélus ainsi que le trésorier, F.X. Légaré, et la secrétaire, Agathe Lauzier. Au poste de 1er vice-président, on élu Charles Leblond et à celui de 2e vice-président, Raymond-Marie Rouleau de Matane. Les quatre directeurs pour la prochaine année seront: R. Laurain Emond, Juliette Chrétien, Lauréat Soucy et Michel Rioux; trois membres de ce conseil furent choisis pour former l'exécutif du Conseil central. Il s'agit du président, Jean-Paul Roy, du trésorier F.X. Légaré et de la secrétaire Agathe Lauzier. La tâche de cet exécutif sera de réaliser les recommandations votées par le congrès. Le président du Conseil central, M. Roy, a suggéré à tous les syndicats de rejoindre le deuxième front c'est-à-dire les caisses d'économie, le budget familial, la coopération. Cependant il a conseillé également la formation de deux caisses d'économie, soit une à l'hôpital, où il y a plus de 400 membres, et une pour les autres syndicats. Ce système évitera qu'une trop grande majorité des directeurs viennent de l'hôpital et non des autres syndicats. Autre recommandation du président, l'éventuelle propriété du Cooppro et des autres coopératives par les membres des syndicats. On recommande aussi la formation d'un ACEF c'est-à-dire d'un organisme de protection et de défense vis-à-vis les travailleurs victimes des abus d'usuriers et de l'exploitation systématique. Cet ACEF sera formé d'un représentant de chaque syndicat et d'un substitut au niveau du Conseil central.

M. Guy Lévesque, président du Conseil central des Syndicats nationaux et permanent syndical affilié à la CSN de Joliette, se mérite le trophée d'action Joliettoise. C'est M. Gilles Loyer, chef d'information à CJLM, qui lui décerne le trophée.

Il semble que le conflit qui oppose la direction et les employés de la Traverse de Lévis soit proche d'un règlement.

Un précédent a été créé dans le domaine des contrats collectifs de travail dans les services hospitaliers et dans les services civils en général, par la conclusion d'une convention collective entre le Syndicat national des employés de l'hôpital Reine Elizabeth affilié à la CSN, et les employés d'un sous-contracteur de l'hôpital Versaford Ltd. C'est en décembre dernier, selon un communiqué, que le syndicat national des employés avait été agréé pour représenter les employés de Versaford, après de longues démarches auprès de la Commission des Relations de Travail.

Un groupe de 300 personnes se rendent devant les bureaux du Conseil central de Granby pour protester contre la grève dans la construction. On sait que les chantiers sont paralysés depuis le 12 juin dans la région de Granby. C'est le président du syndicat, Réjean Daigle, qui a fait face aux manifestants. Plusieurs d'entre eux voulaient retourner au

travail. Le président du syndicat leur a répondu "Si vous voulez retourner au travail, allez; vous n'en voulez plus d'un, n'en ayez pas". Cependant, M. Daigle a mis en garde les manifestants contre les conséquences de la fin de la grève; à partir de ce moment-là il n'y aura plus de négociations possibles il n'y aura plus de contrat. Par ailleurs, l'existence du syndicat de la construction de Granby semblait remise en cause par les membres à la fin de la manifestation. Rejoint par téléphone par La Voix de l'Est, le quotidien de Granby, M. Daigle a précisé que le syndicat n'autorisait pas le retour au travail. Ce sont les travailleurs syndiqués ou non qui en prennent la responsabilité. Quant à la CSN, elle les laissera libres de travailler et aucune patrouille ne les surveillera ou les empêchera de travailler jusqu'à jeudi soir. A ce moment, il y aura une réunion d'information pour tous les travailleurs, qu'ils soient membres ou non du syndicat, à l'École St-Eugène.

A Itherville, Paul Légaré, président du syndicat régional de la construction (CSN) pour Granby, St-Jean et St-Hyacinthe, au cours d'une conférence élargie prononcée devant les travailleurs en grève, a posé quelques questions directes aux députés, maires et conseillers municipaux de la région. M. Légaré, en plus de sensibiliser les travailleurs à l'action politique syndicale, faisait également le bilan de deux semaines d'arrêt de travail dans le bâtiment; durant ce temps, on sait ce qui se fomentait à Granby. Voici un résumé des questions de M. Légaré, qui les posa également et directement à M. Jérôme Proulx, député provincial de l'Union Nationale du comté de St-Jean:

"Après deux semaines et demie de grève, que font nos députés, nos maires, nos conseillers et les présidents de nos associations? Rien que je sache. Les premiers, parce qu'ils font partie du gouvernement et doivent penser aux élections prochaines avant de songer aux 5,000 travailleurs de la construction de la région. Les seconds et les troisièmes se contentent de respecter le statu quo, parce qu'ils viennent d'obtenir satisfaction. Le gouvernement leur a assuré un salaire d'office. Les derniers s'intéressent plus aux jeunes qu'à leurs pères et croient à avoir fait leur devoir". Selon M. Légaré, les députés qui abandonnent une partie du corps électoral au moment où les travailleurs auraient réellement besoin de leur aide devraient se souvenir que les armoires du Québec comprennent une devise significative: "Je me souviens". Lors des élections ces mêmes travailleurs peuvent se souvenir et agir avec la même insouciance que démontrent actuellement les députés. Et M. Légaré affirme qu'il en sera ainsi également pour les maires et conseillers municipaux. Quant aux présidents d'associations et groupements sociaux, il dit que les membres des syndicats apprécient grandement les oeuvres qu'ils patronnent avec tant de dévouement mais qu'ils dirigeraient beaucoup plus qu'ils dirigent leurs efforts en vue d'améliorer le sort des travailleurs.

La Fédération des Travailleurs du Québec signera un contrat de travail avec les représentants des cinq associations patronales de la construction de la région de Québec, où la grève se poursuit depuis le 12 mai. Cette entente sera de même nature dans ses clauses que celle signée à la fin d'avril entre la FTQ et le patronat de la construction à Montréal, à savoir: augmentation moyenne des salaires de 9,5% pour une période de 9 mois. Cependant, cette entente concerne moins de 5% des travailleurs du bâtiment dans la région de Québec, où les syndicats sont affiliés à la CSN. La CSN s'est déolidarisée totalement de la FTQ dans ce conflit, estimant que l'accord sur la base de 9,5% de hausse des salaires dans la région de Montréal était illégal et en contradiction avec le bill 290 qui exige que les négociations soient menées de pair avec les deux centrales syndicales.

3 0 JUILLET

Sept-Îles. Près d'une cinquantaine de travailleurs, représentant les membres de plusieurs unions ouvrières de Sept-Îles et la région, se sont réunis pour jeter les bases de la formation d'une caisse d'économie, laquelle réunirait tous les travailleurs de Sept-Îles et la région dans le but de promouvoir l'épargne individuelle et la pratique du budget familial et personnel. Les syndicats représentés sont l'Association internationale des machinistes, les Métallurgistes-Unis d'Amérique et la Confédération des Syndicats nationaux.

Maniwaki. "Les travailleurs de Maniwaki ne sont pas plus fous que ceux des autres régions et ils devraient avoir l'opportunité de passer la journée du samedi avec leur famille". C'est ainsi que s'exprimait M. Roch Charron, conseiller technique de la CSN, en faisant allusion au fait que les employés de garages

des régions aussi éloignées que celles du Lac St-Jean et de la Gaspésie et autres bénéficient d'un tel privilège.

Il a alors accusé M. Gendron de tenter de déprécier la région en déclarant, toujours dans La Gaietaine, que les syndicats veulent la semaine de quarante heures mais qu'à Maniwaki c'est impossible à réaliser car il y a trop de gens qui ne peuvent venir que le samedi à cause de leur travail qui les retient à l'extérieur. On se demantara par la suite, de dire M. Charron, comment il se fait que Maniwaki n'est pas sur la "map". Chose curieuse, après avoir déclaré qu'il était impossible d'accorder les samedis aux employés, on lit dans les déclarations de M. Gendron qu'il était prêt vers le mois de novembre à fermer une section de garage vers midi. M. Charron trouve une contradiction dans ces propos; d'abord impossible, la chose devient possible. De toute façon, si c'est possible ailleurs, pourquoi ne le serait-il pas à Maniwaki?

Toujours selon M. Charron, les offres que M. Gendron déclare avoir faites n'ont jamais été proposées à la table du syndicat. Pourquoi ne pas les avoir faites à la table des négociations? Il est un fait de continuer M. Charron, les augmentations accordées par M. Gendron ne sont pas réparties selon des normes accessibles à tous mais selon le bon vouloir de M. Gendron. Seuls des travailleurs choisis auraient droit aux augmentations. Du côté des fêtes chômées, M. Charron déclare que les garages établis ailleurs au Québec fermaient leurs portes au moins pour 8 fêtes chômées. Maniwaki serait une exception puisque les employés ne pouvaient profiter que de trois fêtes de la sorte, à savoir, celle du Jour de l'An, celle de la Fête du Travail et celle de Noël. Si l'une de ces fêtes vient à tomber le samedi, les travailleurs perdraient automatiquement ce jour chômé dans le contexte actuel. Une telle situation semblerait être unique à Maniwaki et serait inacceptable pour les travailleurs.

M. Charron ajoute que son syndicat demande une paie de temps double après les quatre premières heures de travail supplémentaire. Les propriétaires de garages ne voudraient-ils pas honorer le temps et de ce, ce qui constitue un autre point de litige.

Le 19e congrès de la Corporation des enseignants du Québec a décidé d'embêter le pas dans le "deuxième front" lancé par le président général de la CSN, Marcel Pepin, lors du congrès général de la Confédération des Syndicats nationaux en 1968. Sur le plan de la participation, en effet, la plus importante résolution est bien celle qui prend position en faveur d'un deuxième front qui élaborerait conjointement avec l'Etat diverses politiques. Cette résolution fut adoptée en vue d'amener le gouvernement à élaborer conjointement avec la CEQ, la Fédération des Travailleurs du Québec et la Confédération des Syndicats nationaux, une politique salariale.

A partir de l'idée du deuxième front, la CEQ semble vouloir ébaucher un nouveau type de syndicalisme québécois, voire même nord-américain. Dans l'esprit des quelque 700 congressistes de la CEQ, qui ont participé aux assises de cinq jours qui se sont terminées lundi, ce nouveau type de syndicalisme devrait s'orienter vers une plus grande participation aux décisions économiques, politiques et surtout sociales du gouvernement du Québec.

M. Roger Perreault se produit avec une prédiction à l'effet que la grève du bâtiment à Québec prendra fin d'ici quelques jours. Il déclare que la FTQ va négocier des ententes dans les dix régions où les décrets sont expirés. M. Perreault annonce qu'il y a eu une entente à Joliette.

Les journaux disent que les négociations dans le secteur de la construction sont arrêtées et que ni la CSN, ni le ministère du Travail ne donnent aucun signe de vie depuis un mois. "Rien de nouveau, rien de sensationnel", a dit hier M. Maurice Bellemare, au cours d'une entrevue.

Dans le but d'améliorer les relations entre la Sûreté municipale de Québec et les grévistes de la construction, deux inspecteurs ont été nommés pour assurer les relations entre les deux groupes. Il s'agit des inspecteurs Bouffard et Vézina. C'est au cours d'une réunion entre le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, et une délégation de grévistes dirigée par M. Rosaire Muller, le directeur de la grève, que cette décision a été prise. La rencontre avait été sollicitée par les grévistes à la suite de certains incidents qui avaient impliqué les policiers et les grévistes de la construction.

Selon le président de la Fédération des Travailleurs du Québec, M. Louis Labege, la CSN a saboté la possibilité d'action syndicale et de collaboration offerte par le nouveau régime des relations de travail prévu au bill 290.

La situation se complique de jour en jour dans les régions de Granby, St-Jean, Cowansville et St-Hyacinthe où quelque 5,000 travailleurs de la construction sont en grève depuis trois semaines. Des ouvriers de la région de Granby exigent que cesse cette grève et d'autres s'objectent à ce qu'on arrête la grève.

4 JUILLET

Plus de 700 employés syndiqués de l'Hôpital St-Michel-Archange de Québec ont observé un arrêt de travail d'une demi-heure hier après-midi et d'une durée identique ce matin. Ils ont, la première fois, occupé les portes centrales des trois pavillons de l'institution. Cette politique continuera au cours des prochains jours.

Montréal. Environ 400 employés des hôpitaux anglophones de Montréal ont manifesté pacifiquement leur impatience devant la lenteur des négociations avec le gouvernement et les administrateurs des hôpitaux. Des employés, des canadiens-français et anglais, des noirs, des néo-canadiens de toutes nationalités, ont déambulé sur les trottoirs à partir du High School d'Arcy McGehe, avenue des Pins, jusqu'aux quartiers généraux de l'Association des hôpitaux de la province de Québec. Ces manifestants sont membres de la Fédération des services (CSN), qui représente 2,400 employés des hôpitaux anglophones de Montréal. Rapplons qu'à travers la province, la CSN compte 46,000 membres au sein de la Fédération des services.

Les employés de la Cie Vibrek de Charlesbourg, fabrique de poutres de ciment et de murs de ciment, ont voté en faveur de la grève hier soir tout en laissant aux dirigeants de leur syndicat, affilié à la CSN, le choix du moment propice pour déclencher l'arrêt de travail.

Une injonction de 5 jours a été émise par la cour contre les grévistes, employés de garages de Maniwaki.

Le Bureau confédéral de la CSN a décidé de mobiliser tout le mouvement pour régler le conflit de la construction, annonce Marcel Pepin, président de la centrale, admettant qu'il s'agissait d'une des luttes les plus importantes que la CSN ait eu à livrer. Le Bureau confédéral, qui s'est réuni mercredi et jeudi, est formé du comité exécutif de la CSN, des représentants des diverses régions provinciales ainsi que des présidents de différents syndicats membres de la CSN. Afin de hâter le règlement du conflit de la construction, on tiendra prochainement dans chacun des 20 conseils centraux de la province une réunion spéciale de tous les exécutifs des syndicats affiliés à la CSN.

Aucune entente n'a été signée entre les employeurs de la construction de la région de Joliette et la Fédération des Travailleurs du Québec, a déclaré M. Guy Lévesque, président du Conseil central de Joliette (CSN) lors d'une conférence de presse. M. Lévesque a ainsi démenti M. Roger Perreault, directeur du Conseil des métiers de la construction des unions américaines, qui avait annoncé précédemment la signature d'une entente provisoire entre les patrons et les employés de la construction dans la région de Joliette.

La Fédération des Travailleurs du Québec offre encore une fois et pour la dernière fois, bien entendu, comme d'habitude, sa collaboration à la Confédération des Syndicats nationaux, mais sous certaines conditions.

Le premier ministre du Québec par intérim, M. Maurice Bellemare, qui est aussi ministre du Travail, révèle qu'il tente d'organiser d'ici la fin de semaine une rencontre au sommet avec les dirigeants de la CSN et de la FTQ, et les cinq associations provinciales de la construction.

5 JUILLET

Le Centre d'achats pour les ouvriers du textile à Magog est maintenant en opération. Cette initiative a été mise de l'avant par le syndicat (CSN) et les ouvriers peuvent, de cette façon, économiser jusqu'à 20% sur différents achats.

Montréal. "Les commissaires ont bien fait de retarder l'élection du président de la CECM." C'est en substance ce que déclare le Comité formé de représentants des professeurs et des principaux d'écoles des deux langues, d'associations de parents, de la CSN et de la FTQ. Ce comité, qui travaille à démocratiser le mode de nomination des commissaires, rappelle que ce qui doit primer au-delà des hommes c'est avant tout le bien des enfants et la poursuite de la réforme scolaire.

Les employés syndiqués de la firme Simms Printing de Granby ont voté pour la grève à la suite du refus catégorique du président de l'entreprise, M. S. Simms, de rechercher une entente avec un syndicat affilié à la centrale ouvrière de la

Confédération des Syndicats nationaux. Les 12 employés de la Simms Printing ont reçu leur certificat d'accreditation syndicale en septembre 1968, de la Commission des Relations de Travail, et depuis ils cherchent à mener à bien les négociations de leur première convention de travail.

M. Ernest Tremblay, directeur de grève et président du Conseil central de Granby, au cours d'une conversation téléphonique, prévint M. Simms de la décision des syndiqués, lui demandant une rencontre afin de signer une entente de grève. Ce dernier refusa catégoriquement, quoiqu'il ne s'agissait nullement de baisser pavillon devant ses employés mais seulement de préciser qu'il, en plus de lui, devait être autorisé à franchir la ligne de piquetage afin d'assurer la sécurité de l'usine. Ainsi aucun dialogue n'a pu s'établir à quelque niveau que ce soit. Cependant, la direction de l'imprimerie compte poursuivre la production en cours afin de répondre à la demande de la clientèle.

"Impar n'a subi et ne subira aucun changement" déclare le directeur général de l'hôpital St-Michel-Archange, Jean-Claude Mathieu. On sait que cette compagnie à but lucratif, chargée de l'entretien général de l'hôpital et propriété des dirigeants mêmes de l'institution, a été l'objet d'une interprétation en chambre de la part du chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, il y a quelques semaines. Son existence est également l'une des raisons de la grève perle de 1,500 employés syndiqués de St-Michel. Nous n'avons pu obtenir du docteur Dominique Bédard, directeur général des services psychiatriques du ministère de la Santé et chargé de renseigner le ministre Cloutier sur l'affaire Impar, tous les éclaircissements désirés. Le médecin, que nous avons réussi à rejoindre au téléphone après maints efforts, nous a laissé attendre au bout du fil après quelques instants, afin, à-t-il dit, de répondre à un autre appel urgent. Or, il n'est pas revenu. Il a fait dire par sa secrétaire qu'il rappellerait le lundi. Or, la promesse n'a pas été tenue. Cette façon peu cavalière de traiter une femme, qui veut en plus renseigner la population, soulève certaines questions. Par la grève perle qu'ils tiennent depuis jeudi, les syndiqués de St-Michel veulent exercer des pressions afin que disparaisse la société Impar. (Ceci a été tiré d'un article de la journaliste Lise Lachance du Soleil).

7 JUILLET

Quelque 500 employés de l'Hôpital St-Michel, à Québec, manifestent contre une décision d'un tribunal d'arbitrage. La démonstration voulait protester contre une demande refusée de classification de certaines jeunes filles, d'aides-malades à préposées aux malades. Leur augmentation aurait été de \$1 à \$7 selon l'ancienneté. Le juge Jean-L. Pélouquin aurait été contraire à cette demande. Les employés s'opposent également à la présence sur les lieux d'une compagnie indépendante qui groupe des ex-malades pour l'entretien ménager. Les dirigeants syndicaux croient que cette formule peut, à long terme, remplacer les employés réguliers, ce qui ne semble pas être le cas actuellement. Un porte-parole de l'institution souligne que des expériences antérieures se sont soldées par des échecs et qu'il n'est aucunement question de remplacer du personnel régulier par des ex-malades.

9 JUILLET

M. Michel Dumas sera le directeur de l'Information à l'Université de Québec. Cette nouvelle a été rendue publique par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université de Québec. Agé de 32 ans, M. Dumas est diplômé de l'Université de Montréal et a terminé une scolarité de maîtrise en relations publiques à la Faculté de communications publiques de l'Université de Boston. Ancien professeur, M. Dumas s'est occupé d'information pour les syndicats d'enseignants affiliés à la CSN, et a dirigé la revue Education Québécoise.

Le syndicat des employés de bureau de la Compagnie Volcano vient de terminer ses négociations avec la partie patronale et en est arrivé à une entente pour une convention collective qui sera signée bientôt. Le syndicat a reçu son accreditation le 16 décembre 1968 et commencé ses négociations le 6 février dernier. Bien que le droit de grève commençait le 9 juillet, le syndicat n'a pas eu à se servir de ce moyen. En effet, la convention a été acceptée par les deux parties et les membres du syndicat ont voté en faveur de la convention dans une proportion de 90%. Le syndicat des employés de bureau de la Volcano comprend plus de 50 membres. La convention actuelle qui se terminera le 29 février 1972 améliore considérablement les conditions de travail préexistantes de même que les salaires. Le représentant syndical était M. Lucien Demers de la CSN et le représentant patronal M. Hervé Bessette de Marine Industries. Il a fallu

13 séances de négociations pour arriver à une entente. Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère cordiale.

Le syndicat national des employés de Delmar Chemicals Ltd. (CSN) a rejeté les offres patronales et opté pour la grève dans une proportion de 99%. par un scrutin secret tenu le 5 juillet. Cette entreprise de Ville LaSalle compte quelque 40 employés syndiqués. Les négociations et la conciliation durent depuis six mois. Le conseiller syndical est M. Pierre J. Roland de la Fédération de la Métallurgie, des Mines et des Produits Chimiques (CSN).

Trois-Rivières. Les quelque 430 employés para-médicaux de l'Hôpital Ste-Marie de Trois-Rivières ont été bravés à midi afin d'entreprendre une journée d'étude. Les syndiqués affiliés à la CSN ont pris cette décision dans le but de hâter les négociations qui durent depuis 13 mois au niveau provincial. C'est dans une proportion de 82% que les employés se sont prononcés en faveur de l'arrêt de travail temporaire. Des lignes de piquets ont été montées à chacune des entrées de l'hôpital. Une centaine de grévistes étaient sur les lieux, arborant des pancartes, se plaignant de la lenteur des négociations et s'accordant 24 heures de réflexion.

Le conflit chez Boily & Cie Ltée qui dure déjà depuis trois semaines laisse prévoir que la grève sera assez longue, selon le communiqué émanant du Syndicat national des commis comptables d'Alma. Aujourd'hui, le syndicat a obtenu une rencontre avec le président du conseil régional des employés du Commerce du Saguenay-Lac St-Jean pour envisager une action possible à prendre au cours des semaines prochaines. M. Robert Harvey, président du syndicat, maintient toujours que la grève présente en cours se continuera et se continuera tant et aussi longtemps que la partie patronale ne revertera pas ses dernières positions.

La délégation des représentants du Conseil municipal de Granby, chargée de négocier une entente avec le directeur de la grève des Métiers de la construction, M. Claude Bourgauff, a obtenu, pour la Cité, l'autorisation de faire remplacer les ampoules brûlées des réverbères des rues par les employés des services municipaux. Ce seront donc un poelier papierier et un employé de la Voirie qui mèneront à bien cette tâche.

St-Jean. Le comité directeur de la grève des métiers de la construction dans la région de St-Jean tient à faire une mise au point succincte sur les raisons dictant leur conduite actuelle aux travailleurs syndiqués régis par la loi sur les métiers de la construction mieux connue sous le nom de bill 290. Ce communiqué retrace l'histoire du déclenchement de la grève et des raisons justifiant, aux yeux des affiliés de la CSN, son maintien malgré les pressions venues de la partie patronale, des unions internationales et de tous les travailleurs non syndiqués qui, privés de leur gagne-pain, restent sans ressources. "Les travailleurs de la construction ont décidé démocratiquement de donner mandat au comité de négociation et au comité exécutif du syndicat régional de la construction de Cowansville, Granby, St-Hyacinthe et St-Jean de déclencher une grève". C'était jugé nécessaire devant l'insuccès des négociations en cours; les travailleurs ont dû se mettre en grève effectivement le 12 juin au matin. La population ne semble pas comprendre les raisons de cette grève qui aurait pu être évitée si les négociateurs patronaux s'étaient rendus à chaque séance de négociation et surtout s'ils avaient négocié de bonne foi, comme la loi le prévoit.

Granby. Les dirigeants syndicaux du secteur de la construction de Granby par la voix du représentant syndical à Granby, M. Claude Bourgauff, ont dénoncé hier l'attitude adoptée par M. Glen Brown, député libéral de Brôme, dans le présent conflit qui paralysé le secteur de la construction. Selon M. Bourgauff, M. Brown est un petit politicien qui cherche à se faire du capital politique sur le dos des travailleurs de la construction en grève. La grève de la construction de la région se déroulait relativement bien jusqu'à récemment, selon le dirigeant syndical. Il explique le revirement de la situation par les déclarations folichonnes faites par des individus de la trempe de Brown, lesquelles déclarations n'ont servi qu'à apeurer la population et les ouvriers non-syndiqués.

La médiation du ministre du Travail est reprise à Montréal dans le conflit qui se poursuit dans l'industrie de la construction.

10 JUILLET

Les militants de la CSN, à l'instar des milliers de travailleurs à travers le monde, ont organisé des manifestations devant l'ambassade d'Argentine à Ottawa et devant le consulat général de ce pays à Montréal. La CSN a envoyé au représentant de l'Argentine, à cette occasion, une lettre attestant de la solidarité qui unit la CSN et la CGT (centrale

argentine), toutes deux représentées par la Confédération Mondiale du Travail, et dénonçant vertement le régime du lieutenant-général Juan Carlos Onganía qui, le 28 juin 1966, s'empara du pouvoir en Argentine grâce à un "putsch" contre le gouvernement du Dr Arturo Illia.

St-Hyacinthe. Une quinzaine d'employés du Clairon se sont organisés en syndicat sous l'étiquette de l'Information. Ils ont demandé leur affiliation à la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information (CSN). Ce nouveau syndicat est en instance d'accréditation. Le conseiller technique de la Fédération, M. Gérard Poitras, rencontrera ces nouveaux syndiqués bientôt en vue de préparer un projet de contrat de travail.

11 JUILLET

M. Roland Nolet, rédacteur de procès-verbaux au secrétariat municipal de la ville de Montréal, vient d'être nommé assistant du greffier de la métropole. Secrétaire des commissions des caisses de retraite des fonctionnaires municipaux, des pompiers et des cols bleus de la ville de Montréal, il a également exercé la fonction de président d'élection lors des scrutins à l'occasion des élections des dirigeants du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal (CSN).

Une injonction temporaire contre les employés de garage de Maniwaki vient d'être étendue au mois d'octobre par le juge Paul Ste-Marie de la Cour Supérieure à Hull.

Granby. La grève à la Simms Printing Co. Ltd de Granby se poursuit sans que des pourparlers n'aient été repris entre le syndicat CSN de cette imprimerie employant une quinzaine d'employés et la partie patronale. Selon le porte-parole syndical, la grève serait due au refus du président de l'entreprise, M. S. Simms, de négocier et même d'avoir affaire avec des membres de la centrale CSN.

L'Hôpital du Sacré-Coeur de Hull ferme un étage. La Soeur Ena Charland, directrice de l'hôpital prétend que cette mesure est nécessaire parce que trop d'employés sont en vacances. Les représentants syndicaux de l'hôpital affiliés à la CSN ont déclaré que la fermeture du 8e étage était un geste inutile et démontait jusqu'à quel point l'hôpital était mal administré. La Soeur Charland a déclaré pour sa part que les coûts en seraient réduits, c'est-à-dire les coûts administratifs de l'hôpital.

Les administrateurs de l'hôpital St-Michel Archange gardent le parfait silence sur les difficultés qui les opposent au syndicat des employés. Le directeur du Personnel, M. Maurice Lapointe, s'est refusé hier à tout commentaire sur la situation disant que cette responsabilité appartenait au directeur général de l'hôpital, M. Jean-Claude Mathieu.

M. Lapointe est pourtant le signataire des lettres de congédiement remises dans la soirée de mardi à 11 agents syndicaux. Il est aussi l'auteur d'une lettre adressée il y a quelques jours à tous les employés syndiqués. Cette lettre prévenait les employés que des sanctions sévères seraient prises contre eux si les arrêts de travail quotidiens dans l'hôpital.

De leur côté, les responsables du syndicat n'avaient pas réussi à prendre contact avec l'administration de l'hôpital et M. Gilles Genest, agent syndical de la Fédération des services (CSN) remarque que l'administration n'a même pas accusé réception du télégramme envoyé hier. Ce télégramme comporte la liste des nouveaux agents syndicaux élus en assemblée générale afin de remplacer les personnes congédiées par la sélection.

Un accord tripartite mettant fin au conflit marqué par la violence dans l'industrie de la construction au Québec a été signé au bureau du ministère du Travail du Québec à Montréal. Cette entente doit toutefois être ratifiée par les syndiqués affiliés à la Confédération des syndicats nationaux et la Fédération des Travailleurs du Québec au cours de réunions qui auront lieu dans les prochains jours. Le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare se dit satisfait de l'entente de principe intervenue entre les parties en cause dans la grève du conflit de la construction. M. Bellemare s'est dit rassuré que les centrales syndicales ainsi que les associations patronales allaient ratifier aujourd'hui l'accord de principe de telle sorte que tous les travaux de construction puissent reprendre dès lundi prochain.

Des employés en grève des métiers de la construction sont conviés à une assemblée syndicale de première importance aujourd'hui. Les syndiqués présents prendront alors officiellement connaissance des détails de l'entente survenue sur le plan provincial entre les centrales ouvrières et les cinq associations patronales. L'entente a été conclue après 52 heures consécutives de médiation présidée par le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare. L'accord

cord s'étend à tout le territoire du Québec et touche, selon le ministre du Travail, quelque 80,000 ouvriers. Elle sera d'une durée de neuf mois. Les parties se sont engagées à reprendre les négociations en septembre en vue de la signature d'une convention collective d'une durée de deux ou trois ans qui prendrait effet le 1er avril 1970. La première augmentation de salaire immédiate est de 5,5%, une deuxième de 4% s'ajoute au 1er décembre 1969, le 1er février 1970 on complètera le taux horaire pour que tous les travailleurs obtiennent une hausse totale de \$0.54 l'heure. Cette entente ressemble sensiblement à celle conclue le 30 avril entre la FTQ et les associations patronales pour les régions de Montréal et de Sorel. Un fait important à noter est que les parties s'engagent à uniformiser les salaires de tous les ouvriers du bâtiment du Québec d'ici 1970. Il existe parfois des différences de plus de \$1.50 entre les taux de Montréal et ceux de certaines régions. Les autres termes de l'accord ont trait à la non-discrimination pour les travailleurs qui ont fait la grève. Les ouvriers auront tous droit à 7% de vacances; de plus, on uniformisera le régime de sécurité sociale à travers le Québec. On prévoit des ajustements de salaire particuliers pour les électriciens et les plombiers de la région de Trois-Rivières de même qu'on tiendra compte des taux payés à Ottawa en ce qui concerne la région de Hull. Le président de la Fédération des métiers de la construction, **M. Renald Carey**, a déclaré que l'accord est supérieur à ce que la FTQ avait obtenu précédemment.

12 JUILLET

Le syndicat général du Cinéma et de la Télévision SGCT affilié à la CSN a remporté hier un vote de représentation contre une union internationale à Radio-Canada. Ce vote de représentation avait été décrété par le Conseil canadien des relations ouvrières à Ottawa il a eu lieu sous la surveillance d'un représentant du CCRO. Le nouveau groupe comprend tous les employés des services Roy qui font l'entretien des édifices de Radio-Canada.

Le directeur général de l'hôpital St-Michel Archange, **M. Jean-Claude Mathieu**, accepte de rencontrer le représentant des employés afin de discuter des problèmes qui les opposent à l'administration.

13 JUILLET

Les quelque 25 employés syndiqués de Alba de Dolbeau bénéficient maintenant d'une première convention collective avec la signature d'un contrat de travail. Le document a été signé par le président de la compagnie et par **MM. Lucien Poulin** de la CSN et **Ovila Ouellet**, président du syndicat des travailleurs d'Alba. Les travailleurs de cette industrie ont maintenant la semaine de 40 heures avec compensation pour la réduction de 40 à 40 heures et ce premier contrat leur donne une augmentation de 45¢ l'heure pour la première année, 10¢ pour la deuxième année et 15¢ pour la troisième. Les syndiqués jouissent d'autres clauses avantageuses comme l'ancienneté. Les représentants des deux parties se sont dit très satisfaits de l'entente. La Cie Alba de Dolbeau dont la pierre blanche est de plus en plus en demande investira prochainement \$300,000 pour agrandir et moderniser ses usines.

Les employés des magasins d'alimentation Steinberg de Chicoutimi, Arvida et Jonquières bénéficieront au cours des deux prochaines années d'augmentation de salaire grâce à une nouvelle convention collective. Dans un communiqué conjoint émis aujourd'hui à la Presse, les représentants des parties patronales et syndicales, **MM. J. C. Roy**, directeur adjoint des relations ouvrières de Steinberg Ltée, et **Bernard Fortin**, conseiller technique à la Confédération

des syndicats nationaux ont précisé que les employés avaient accepté au cours d'une assemblée spéciale convoquée par la CSN un projet d'entente qui faisait suite à plusieurs semaines de négociation. L'entente prévoit outre l'augmentation globale de 15% répartie sur 2 ans soit 8% en 1969 et 7% en 1970, une augmentation spéciale supplémentaire de \$5 par semaine pour tous les bouchers ainsi que des bénéfices accrus de vacances et d'assurances.

Après avoir conservé un mutisme quasi absolu depuis 10 jours, le directeur général de l'hôpital St-Michel Archange, **M. Jean-Claude Mathieu**, annonce qu'il consent de rencontrer mercredi les représentants syndicaux de quelque 1500 employés.

14 JUILLET

L'association de la construction du Québec proteste contre l'attitude du ministre Bellemare au cours des ententes intervenues entre les centrales syndicales et l'association patronale sur la construction. Un porte-parole de l'association de la construction de Québec demande à **M. Bellemare** de bien vouloir reconsidérer certains contrats du gouvernement à la suite des récentes augmentations.

La Fédération des services qui regroupe quelque 46,000 employés d'hôpitaux du Québec demande au gouvernement de nommer un médiateur pour régler le différend qui l'oppose à la partie patronale. Les

employés d'hôpitaux affiliés à la Confédération des syndicats nationaux pourraient ainsi, selon la loi, se mettre légalement en grève dans 60 jours soit le 14 septembre. Les négociations se poursuivent depuis 15 mois entre les comités de négociation patronale et syndicale en vue de la signature d'une convention collective à la grandeur du Québec. Les grandes questions litigieuses la sécurité d'emploi, les salaires, le recyclage et l'évaluation des fonctions qui n'ont pas encore été réglées. A la demande de la Fédération, le président **M. Norbert Rodrigue**, rappelle la rigidité, le manque de compréhension des employeurs qui, en 1966, ont obligé le gouvernement à prendre des mesures extraordinaires pour amener la conclusion d'une entente. La convention collective signée en 1966 après la médiation de **M. Yves Pratte** est échue depuis le 30 juin 1968. Les comités de négociations se sont rencontrés 90 fois environ mais n'ont discuté que 15 clauses de la nouvelle convention.

15 JUILLET

Le centre des dirigeants d'entreprises dans un comité qu'il a rédigé à la suite du règlement du conflit dans le bâtiment et dans lequel il condamne l'attitude de certains dirigeants de la CSN réclame du ministre de la Justice une intervention sévère.

Le syndicat de la construction de Montréal déclare que le président de la FTQ, **M. Louis Laberge**, a préféré au cours du long conflit dans le secteur de la construction protéger les intérêts des grandes unions américaines qui d'appuient les travailleurs du Québec affiliés à la CSN. Réunis en assemblée générale, les délégués ont ratifié unanimement l'entente qui vient d'intervenir dans les secteurs de la construction entre les associations patronales, la CSN et les unions américaines affiliées à la FTQ. Les membres du syndicat de la construction de Montréal, **M. Laberge**, de "fantoche des unions américaines". Nous savons maintenant que les mots FTQ ne sont qu'un masque derrière lequel se cachent les intérêts des puissants "labor bosses" des unions américaines de l'AFL-CIO déclare le syndicat dans un communiqué. **M. Laberge** a non seulement consenti à la tactique des unions américaines d'envoyer des scabs pour formenter des troubles, démolir et défoncer la résistance des 10,000 travailleurs de la CSN qui pendant huit semaines ont fait la grève, il a même frappé dans le dos du président général de la CSN, **M. Marcel Pepin** qui par sa ténacité et son grand courage a pu obtenir un contrat de travail sans précédent pour tous les travailleurs de la construction de la province.

Dans un communiqué qu'il a adressé aux principaux journaux de la région moutonnaire, le conseil central des syndicats nationaux exprime en termes clairs et précis quelles sont les conclusions qu'il a tirées du conflit de la construction, de son dénouement et du rôle qu'il y a joué. "Les travailleurs de l'industrie de la construction de St-Hyacinthe, membres du syndicat régional de la construction (CSN) ont accepté le 11 juillet 1969 par un très forte majorité, leurs nouvelles conditions de travail. On se souvient bien que la FTQ a signé l'entente le 30 avril dernier pour les travailleurs de l'industrie de la construction de Montréal et de Sorel. Cette centrale américaine a complété depuis ce temps pour forcer la main des travailleurs de la CSN afin qu'ils acceptent les mêmes conditions: sécurité syndicale, préempte et des augmentations de 5.5% au décret et 4% au 1er janvier 1970. Les travailleurs d'ici comme ceux d'ailleurs ont dit non; l'entente du 30 avril a été refusée à l'unanimité partout dans la province. On voulait une vraie convention: on voulait la sécurité d'emploi, une politique salariale et une planification monétaire dans l'industrie de la construction, un rattrapage de salaires, l'abolition des zones, l'uniformisation des vacances et des heures à l'intérieur d'une période raisonnable et des augmentations de salaire justes. La FTQ et son président, **M. Louis Laberge**, ont fait défaut comme d'habitude de représenter convenablement et de négocier avec fermeté dans l'intérêt des travailleurs. Seule la CSN a poursuivi la lutte avec ses grévistes syndiqués. Et le résultat, on le connaît et les travailleurs de la CSN en sont fiers. L'affaire FTQ n'est pas finie, elle commence. Les syndicats d'ici ont pris le portrait de la FTQ. Et ce portrait est laid, terriblement laid... Vive la CSN et la victoire des travailleurs de l'industrie de la construction de la région.

Commentant l'arrivée soudaine dans le décor de la Fédération des Travailleurs du Québec et des unions internationales, le président du Conseil central des syndicats nationaux n'a pas mâché ses mots: "La FTQ veut profiter du travail d'organisation mené auprès des travailleurs de la construction afin de recruter des membres, cela est vraiment écœurant qu'un gars comme **Roger Perreault** de la FTQ agisse de la sorte".

17 JUILLET

Un ouvrier à l'emploi d'un sous-traitant à la Raffinerie de Pétrole BP du boul. Métropolitain à Montréal, membre de la CSN, a été chassé du chantier par un représentant du syndicat international des journalistes (FTQ). Le syndicat de la construction de Montréal (CSN) songe à prendre action devant les tribunaux. **Michel Chartrand**, conseiller technique de la CSN, auprès des travailleurs du bâtiment déclare "Nous n'avons pas l'intention de faire la bataille ni de dérangé les unions internationales mais on ne se laissera pas battre", a-t-il dit. Nous allons essayer à voir à ce que les unions et les compagnies respectent les ententes.

16 JUILLET

Le directeur général de la direction de l'Éducation permanente au ministère de l'Éducation, **M. Fernand Jolicoeur**, a bel et bien été destitué de ses fonctions par le ministre de l'Éducation, **M. Jean-Guy Cardinal**, sans jamais avoir pu obtenir d'entretien avec le ministre et sans savoir la raison de son limo-gear. **M. Jolicoeur** a confirmé la nouvelle publiée dans un quotidien et précisé que le ministre délégué à la fonction publique, **M. Marcel Masse**, lui a offert le poste de directeur général du perfectionnement des employés de l'État. **M. Jolicoeur** avait été averti de la décision du ministre par le sous-ministre, **Arthur Tremblay**, le 5 juillet. On lui laissait deux jours pour quitter le bureau. Engagé le 3 janvier 1968 par le ministre d'alors, **M. Paul Gérin Lajoie**, pour mettre sur pied la division de l'Éducation permanente, **M. Jolicoeur** avait auparavant fait carrière à la Confédération des syndicats nationaux, là aussi il avait créé le service d'Éducation.

L'association coopérative d'Économie familiale (ACEF) fait peu

neuve en vue d'offrir des services plus efficaces à la population du Saguenay-Lac St-Jean. A Arvida les bureaux locaux occupés par les représentants de l'ACEF sont graduellement fournis par le Conseil régional des syndicats nationaux. Le financement de l'ACEF est assuré par la Compagnie des Jeunes Canadiens à Ottawa, les coopératives d'alimentation, la CSN et la FTQ et le ministère de la Famille et du Bien-Être.

La grève est évitée à la Cie Vibrek de Charlebourg. Les employés ont accepté le nouveau contrat de travail de trois ans avec des augmentations horaires de 80¢. Le négociateur syndical en chef, **M. Jacques Tardif**, conseiller technique à la Confédération des syndicats nationaux a qualifié le nouveau contrat de formidable obtenu grâce à la persévérance des employés.

Aucune décision n'a été prise de part et d'autre à l'issue de la réunion entre les autorités de l'hôpital St-Michel Archange à Québec et les représentants de la Fédération nationale des services (CSN). "Nous n'avons fait que clarifier la situation" a déclaré **M. Gilles Genest** conseiller syndical.

Les deux parties ont exprimé leur volonté et veulent étudier les propositions de leur vis-à-vis avant de faire quoi que ce soit, c'est pourquoi nous ne reprenons pas maintenant la grève perdue.

18 JUILLET

A la suite de la demande de la Fédération nationale des services (CSN) au ministre du Travail de nommer un conciliateur, la partie patronale qui représente tous les hôpitaux publics du Québec a décidé de suspendre les négociations jusqu'à la nomination de ce conciliateur. 50 travailleurs du syndicat des employés de l'hôpital Sacré-Coeur à Hull protestent contre la lenteur des négociations qui n'ont pas réglé encore les termes de leur nouvelle convention collective en treize mois de négociation. Les travailleurs de six hôpitaux se sont joints à ceux de l'hôpital du Sacré-Coeur; ce sont les employés des hôpitaux de Hull, Buckingham, Mont-Laurier, et Maniwaki.

Le conflit ouvrier de la Simms Printing à Granby parvient à un tournant crucial. Les grévistes conservent leur combativité, sûrs qu'ils sont du bien-fondé de leur action, quoiqu'ils ne s'attendent pas à un règlement facile ni rapide de l'arrêt de travail. Une rencontre a eu lieu entre les deux parties c'est-à-dire entre **M. Gérard Poltras**, conseiller technique de la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'Information (CSN) et la partie patronale composée de **M. Simm**, président de la compagnie et son conseiller juridique **M. Henri Lizotte**.

19 JUILLET

M. Jean-Guy Rodrigue, président de la Fédération des ingénieurs et cadres du Québec a déclaré que l'Hydro-Québec et les autres organismes de l'état risquent d'être mis à contribution pour récompenser les amis des partis au pouvoir si le public ne réagit pas à la suite de la nomination de **Paul Dozois** au poste de commissaire de l'Hydro-Québec. La Fédération des cadres groupe tous les professionnels du gouvernement du Québec, les ingénieurs de la ville de Montréal et de l'Hydro-Québec de même que les architectes, arpenteurs, géomètres, chimistes, agronomes, et travailleurs sociaux du service hospitalier, et des agences de service social.

Après une grève qui s'est prolongée pendant trois mois et deux jours, 950 employés de garages de la région de Québec retourneront au travail, à 8.00 heures demain matin. Une entente est enfin intervenue lors d'une réunion générale à laquelle assistaient les représentants des 22 employeurs concernés et environ 450 de leurs employés. Le conciliateur dans ce conflit était **M. Jean-Marc Jodoin**. Ce dernier a révélé que les grévistes ont accepté de reprendre l'ouvrage. La convention collective, pour une période de trois ans, assure aux mécaniciens une augmentation globale de 85¢ l'heure. Pour leur part, les préposés aux pièces touchent des hausses de salaire variant de \$1 à \$19 par semaine. Quant aux employés de bureau, la partie patronale leur consent une augmentation allant de \$11.50 à \$17.50 par semaine.

20 JUILLET

La grande revue "Perspectives" publie un documentaire sur la marine marchande et l'effondrement de nos chantiers maritimes.

Un groupe de travailleurs de la Confédération des syndicats nationaux qui appuient les grévistes des garages à Maniwaki ont été arrêtés et leur retour de la manifestation, et accusés.

21 JUILLET

Grand-Mère. Le syndicat des employés municipaux de la ville de Grand-Mère vient de faire savoir à 6 de ses membres qu'une résolution visant à leur exclusion de leur organisme sera étudiée lors d'une assemblée prochaine. C'est ce qu'a révélé l'ancien président du syndicat, **M. Paul E. Bourbeau**. Ce dernier est au nombre des six membres que le nouveau syndicat tenterait d'exclure de ses rangs en raison de leur fidélité à la Confédération des syndicats nationaux. Comme l'a expliqué **M. Bourbeau**, cette affaire a débuté lorsque, selon lui, des membres insatisfaits avaient opté pour un changement d'allégeance syndicale en se prononçant en faveur d'une affiliation avec le syndicat canadien de la fonction publique (FTQ). Cette décision n'avait pas été endossée par les six anciens membres du bureau de directeur du Syndicat qui ont été évincés de leur poste. **M. Bourbeau**

à souligné que la dernière convention collective de travail signée avec la ville alors qu'il était président du syndicat avait rapporté des augmentations de 65¢ l'heure réparties sur deux ans, à compter du 8 janvier 1968. **M. Bourbeau** a déclaré que c'était une amélioration satisfaisante en qu'en plus on avait obtenu la reconnaissance des employés temporaires et qu'on leur avait accordé \$2.30 l'heure au lieu de \$1.62 qu'ils avaient auparavant. Il suis positif que les gars ont été leurrés, a déclaré l'ancien président du syndicat lequel affiche ouvertement son allégeance à la CSN.

22 JUILLET

Doze membres de la Confédération des syndicats nationaux ont comparu à Mont-Laurier en Cour concernant un supposé assaut sur un officier de police à Maniwaki. Ils ont tous plaidé non coupables.

23 JUILLET

M. Michel Chartrand, conseiller technique du Syndicat de la construction de Montréal affilié à la CSN a déclaré hier à Montréal que les membres de son syndicat seront respectés à Montréal comme dans toute la province et il n'est pas une union américaine assez puissante pour empêcher un membre de la CSN d'aller travailler pour un employeur qui désire l'engager. **M. Michel Chartrand** faisait cette déclaration

24 JUILLET

Parallèlement à leurs collègues de beaucoup d'autres hôpitaux du Québec, à l'instar des malades psychiatriques dont ils ont soin, les employés de St-Jean de Dieu ont été secourus. Quelque 700 employés affi-

liés à la CSN se sont relayés durant trois heures hier après-midi en défilant devant la ville de Gamelin et en exhibant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire, entre autres: "On est tanné", "Gamelin, anachronisme", "Gamelin, état policier", "On ne demande pas la lune" etc. Les quelque 2000 employés de l'hôpital St-Jean de Dieu se joignent à leurs collègues des autres hôpitaux contre la lenteur des négociations en cours.

Le bureau du Conseil central de Montréal (CSN) vient de voter une somme de \$300 pour appuyer l'opération Alarme lancée par le Comité des jeunes de Mercier. On sait que huit jeunes gens font la grève de la faim depuis quelques jours pour attirer l'attention du public sur la situation du chômage au Québec.

25 JUILLET

La Cour Supérieure du Québec a refusé de renouveler une injonction contre les deux syndicats affiliés à la FTQ et accusés d'intimidation et de brutalité. L'injonction temporaire avait été obtenue par la CSN mais le juge **Kenneth C. MacLay** a refusé de relever cette injonction parce que la décision de la Cour avait été portée en appel.

Les syndicats de l'hôpital St-Michel Archange de Québec réclament des ministères de la Santé et du Travail un médiateur spécial de même qu'une enquête publique sur le cas de la Société Impar. On sait que cinq points sont en litige à St-Michel soit le congédiement de 12 agents syndicaux, la reclassification de 432 aide-infirmières, la Société à but lucratif Impar, l'assurance-groupe pour les employés congédiés et 60 griefs en suspens.

26 JUILLET

C'est une reddition et une soumission à la force plutôt qu'une acceptation même réticente d'un compromis honorable", a déclaré un porte-parole syndical quelques instants avant de signer avec les représentants du gouvernement la première convention collective de 12 collèges d'enseignement général et professionnel dont les enseignants sont affiliés à la Confédération des syndicats nationaux.

Les Cegeps de Hull, Maisonneuve, Valleyfield, Lionel Groulx, Édouard Montpetit, Trois-Rivières, Shawinigan, Chicoutimi, Jonquières, Gaspé et St-Laurent ont signé une convention collective de même que **M. Marcel Masse**, ministre délégué de la Fonction publique.

27 JUILLET

Mme Francine Lalonde chargée de l'information du secteur des Cegeps a déclaré que même si nous nous préparons à signer, cette signature est cependant loin de signifier une acceptation de toutes les conséquences de la convention collective qu'on nous impose, nous continuerons en particulier la lutte pour le maintien de l'enseignement collégial public d'une qualité au moins égale à celle favorisée par le gouvernement dans les institutions privées pour le maintien ou l'implémentation d'un enseignement professionnel de haut calibre.

28 JUILLET

Les 46,000 employés d'hôpitaux membres de Syndicats affiliés à la Fédération nationale des services (CSN) accusent la partie patronale (gouvernement et administrateurs hospitaliers) d'être responsables de la lenteur des négociations qui durent depuis 14 mois et n'ont pratiquement rien réglé. Ils n'acceptent pas en outre la suspension des négociations décidée par le comité patronal en attendant la nomination d'un conciliateur. Pas plus qu'ils ne se réjouissent du délai du gouvernement à désigner ce fameux conciliateur qu'ils réclament.

La demande de conciliation a été remise en mains propres à **M. Réal Michaud** le 14 juillet soit il y a 11 jours.

Dans un communiqué, le Conseil central de Québec de la Confédération des Syndicats Nationaux affirme qu'il appuiera la revendication des employés syndiqués de l'institution québécoise. A cette fin, le Conseil central a envoyé un télégramme au ministre de la santé, **M. Jean-Paul Cloutier**.

M. Jean-Paul Pelletier, conseiller technique à la Confédération des syndicats nationaux affirme que le syndicat des employés de la commission scolaire régionale de l'Estrie a l'intention de se prévaloir de tous les moyens légaux à sa disposition pour arriver à la signature d'une convention collective avec cette régionale qu'il accuse en outre de bloquer systématiquement les négociations.

29 JUILLET

La conciliation entre le Conseil municipal et la Fraternité des policiers de Windsor ira maintenant en arbitrage. Les deux parties se sont rencontrées à l'hôtel de ville en présence du conciliateur **François Guerin** du ministère du Travail. La partie patronale était représentée par **M. Bernard Prud'homme** et la partie syndicale par **M. Jean-Jacques Lafontaine**, de la CSN.

30 JUILLET

La menace de grève qui planait sur la Société de béton Pagé Ltée de Charlebourg a pris fin hier. Un accord est intervenu entre les négociateurs du syndicat et les travailleurs du ciment affiliés à la CSN et la société Pagé Ltée.

repondant à **M. Camille Garceau**, le nouveau président du syndicat des employés municipaux de Grand-Mère lequel est censé s'affilier dès l'automne à la FTQ après avoir été affilié à la CSN.

Le syndicat catholique des ouvriers du Textile de Magog (Inc.) affilié à la CSN a mis sur pied un centre d'achats pour tous les syndiqués. Que ce soit **M. Raymond Rathier**, président du syndicat et du comité du centre d'achats ouvrier ou **M. Yvon Jacques**, l'agent d'affaires, tous deux vont diriger ce centre d'achats a été mis sur pied pour répondre à un besoin des membres. Les membres, disent-ils, nous mentionnaient régulièrement dans les assemblées que chaque fois qu'ils réussissaient à obtenir une augmentation de salaire, les marchands en profitaient pour augmenter leurs prix. Certains marchands l'ont même affirmé ouvertement.

Voici le texte d'un commentaire publié dans la Tribune de Sherbrooke: "Ouvert depuis un mois seulement, ce centre d'achats est sûrement une très belle initiative pour les syndiqués de pouvoir économiser sensiblement sur leurs achats. Ainsi ils ne perdront pas à l'extérieur l'augmentation obtenue à l'intérieur. Ici et là les ouvriers commencent à s'organiser et à se serrer les coudes. Plus ils agiront en ce sens, plus ils en profiteront. Car une coupse populaire peut faire beaucoup pour son mieux être si seulement elle décide de prendre ses affaires en mains et de s'en occuper. De cette façon, le "deuxième front" évoluera et nous serons les premiers à en bénéficier."

31 JUILLET

"Travailleurs de Magog, syndiqués et dirigeants syndicaux, bravo! Continuez dans la même voie car plus nous posons de gestes concrets, plus nous serons écoutés et respectés et plus le budget familial sera en meilleure santé."

Le sous-ministre du Travail du Québec, **M. Gérard Tremblay**, est décédé. **M. Tremblay** était né le 4 décembre 1908. Après ses études à la Faculté de philosophie à l'Université Laval, il a été journaliste au Devoir de 1919 à 1920 après quoi il s'est engagé dans l'action syndicale en qualité d'organisateur, de conseiller technique et de chef du secrétariat de la CSN, de 1920 à 1931. L'année 1931 marque son entrée au ministère du Travail et des Travaux publics où il demeure sous-ministre jusqu'en 1968.

Les 35 employés de la Compagnie Pagé Ltée à Charlebourg qui avaient voté pour la grève ont accepté les dernières offres patronales. Les employés de cette compagnie de blocs de ciment ont accepté un contrat de travail de trois ans avec des augmentations de salaire de \$0.60 l'heure. Le nouveau contrat est rétroactif au 9 mars dernier, les employés recevront 10 cents l'heure d'augmentation de cette date à la signature du contrat. Dès la signature au 9 mars 1970 ils recevront un autre 10 cents d'augmentation. A cette date l'augmentation sera de .15 cents l'heure et le 9 mars 1971 elle sera de .25 cents. Le taux de base à cette compagnie qui est de \$2.34 l'heure sera de \$2.94 l'heure le 9 mars 1971.

Quelque 1100 travailleurs employés de la construction de l'Hydro-Québec à son projet Manic-Outardes sur la Côte nord pourraient déclencher la grève dès le 2 août. Les travailleurs se sont en effet prononcés en faveur de la grève dans une proportion de 86% au cours d'un vote tenu aux 4 chantiers du projet.

32 JUILLET

Un représentant du ministère du Travail du Québec, **M. John Valentine** convoque la commission scolaire de la régionale de l'Estrie et le syndicat de la CSN à une séance de conciliation en vue de la signature d'une première convention.

33 JUILLET

La conciliation dans le secteur hospitalier a bien des chances de réussir. Par contre il ne reste que 43 jours avant l'expiration de la période de conciliation et énormément de travail", voilà ce que dément le ministre de l'Éducation, **M. Martial Laforest**, directeur des services de la Fédération nationale des services (CSN). C'est le juge **Jean-Charles Simard** qui a été nommé conciliateur dans cette affaire.

34 JUILLET

Les confrères **Roland Soucheau** et **Jacques Trudel** publient dans la dernière livraison de la revue Habitat un article prônant une planification de l'Etat dans le domaine du logement.

35 JUILLET

La grève des employés de garages de Maniwaki est entrée dans sa septième semaine. Malgré ce temps, l'ensemble des grévistes sont unanimes pour que la grève continue.

36 JUILLET

La menace de grève qui planait sur la Société de béton Pagé Ltée de Charlebourg a pris fin hier. Un accord est intervenu entre les négociateurs du syndicat et les travailleurs du ciment affiliés à la CSN et la société Pagé Ltée.

Le conseiller technique de la Confédération des syndicats nationaux à Shawinigan, **M. Gilles Plante** a réfuté les accusations portées contre la CSN à l'effet qu'elle n'aurait pas tenu ses promesses faites aux employés municipaux de Grand-Mère. "Jamais la CSN n'a fait de promesses aux employés municipaux de Grand-Mère" a déclaré **M. Plante**

QUAND LES GARS SE DONNENT LA MAIN...!

Pour vaincre dans la construction, tout le mouvement a dû manifester son appui

Rapport sur les assemblées extraordinaires des conseils centraux qui ont eu lieu mercredi soir le 9 juillet 1969, à la suite de la décision du bureau confédéral de mobiliser le mouvement pour régler le conflit de la construction.

Pas loin de 2,000 militants ont été réunis ce soir-là, ce qui donne une très bonne indication de la vitalité de la CSN. En effet, il n'y a probablement pas un seul autre mouvement au Québec qui est capable de réunir tant de monde en si peu de temps, par un beau soir d'été, pour passer à travers un problème grave.

Etant donné toutes les faussetés que les médias d'information ont rapportées sur la grève de la construction, on aurait pu s'attendre à rencontrer au moins quelques assemblées désintéressées, sinon préjugées. Il n'en fut rien. Au contraire, les assemblées ont manifesté beaucoup d'intérêt. Les militants voulaient comprendre ce qui se passait. Et dans plusieurs cas, on a demandé pourquoi les assemblées n'avaient pas eu lieu avant.

Dans plusieurs cas également, on a souhaité la publication d'un journal spécial sur le conflit de la construction. Le souci d'être informé était constant.

En général, on a très bien compris les combines des unions américaines pour éliminer la CSN du secteur construction. On a réalisé que si cette combine réussit dans la construction, elle pourra également réussir dans d'autres secteurs. D'où l'appui spontané aux grévistes de la construction, et à la position du bureau confédéral. Appui qui s'est exprimé par des résolutions, par des télégrammes au président de la CSN ou de la Fédération du bâtiment pour leur demander de continuer, par des télégrammes au ministre du travail pour lui

demander de prendre ses responsabilités, par des promesses d'aide financière, et dans certains cas par une aide financière immédiate.

Pour compléter ce rapport, il serait bon de récupérer les télégrammes qui ont été envoyés par les conseils centraux ou par certains syndicats.

Trois-Rivières

100 gars

Appui moral

Verront leur syndicat pour appui financier

Collecte sur place

Télégrammes

Beauharnois

12 gars

Appui sans réserve

Confiance CSN et président

Blâme attitude unions américaines et le comportement d'autruche de Bellemare

Rimouski

70 gars

Collectes organisées dans les syndicats

Etonnés de l'attitude des unions américaines, parce qu'ils ne les connaissent pas. Ils ne s'imaginent pas qu'elles peuvent être comme ça.

Chicoutimi

150 gars

Appui sans réserve

Collectes dans les syndicats (pour revenir au militantisme d'antan, a-t-on dit)

Emissions aux six postes de radio de la région

Ont senti que si on se fait écraser dans la construction, on pourra se faire écraser ailleurs.

Télégramme à Bellemare: pas normal ce qui se passe; prendre mesures pour régler.

Sherbrooke

100 gars

Demandent d'être tenus au courant des développements

Conscience que l'affaire de la construction peut se répéter ailleurs

Constatent besoin d'être solidaires

Se tiennent sur le qui-vive

Auraient aimé assemblée plus tôt

Télégrammes

St-Jean

14 gars

Télégramme d'appui

Pas trop chauds sur l'appui financier

NOTE: les délégués d'un secteur défavorisé ne semblaient pas comprendre le sens de la lutte.

Québec (centre)

225 gars

Questions pendant une heure

Appui financier par les syndicats

Télégramme à Bellemare lui demandant de se grouiller

Orientation vers l'action politique

Pas de rapport quant au nombre des sous-régions de Québec.

Mais voir les rapports ci-joints transmis par ces sous-régions.

Granby

100 gars

Télégrammes à Pepin et Bellemare

Ont pigé les combines des unions américaines

Hull

50 gars

Endossé position du bureau confédéral

Proposé de prendre l'argent nécessaire pour informer le public

Télégramme d'appui à la Fédération du bâtiment

Télégramme à Bellemare déplorant que les travailleurs subissent délais intolérables

Lettre aux syndicats sollicitant l'appui financier

Si CSN convoque plénière, prêts à

collaborer

Comité d'action politique pour recueillir argent et appui

Quelqu'un demande une journée d'étude

Drummondville

40 gars

Appui moral et financier

N'aiment pas les unions américaines

Questions intelligentes sur le bill 290 et les négociations

Theford Mines

50 gars (22 syndicats)

Solidaires à 100 pour cent

\$995 en dons

Un jeune syndicat d'employés de bureau de la régionale a remis son chèque pour les dépenses de négociation, et se propose de recueillir au moins \$1 par membre

Télégramme à Pepin

Impression très bonne

Victoriaville

100 gars

On souligne qu'on manquait de renseignements

On demande de communiquer les développements

Appui moral et financier si possible (vote secret — 75 pour cent pour)

Joliette

70 gars (20 syndicats jusqu'à St-Lin)

Bien intéressés

Appui financier des syndicats

Le syndicat du comité paritaire, qui avait \$28 en caisse, donne \$25

Télégramme à Pepin

Ont jugé les unions américaines

Sorel

75 gars

Mettre tout en œuvre pour démasquer ceux qui sont contre les ouvriers de la construction, c'est-à-dire en l'occurrence, les unions américaines

Possibilité de rencontrer le député

Martel

Journal spécial à 10,000 exemplaires pour distribuer de porte à porte

Prévoir action plus concentrée

Télégramme d'appui

St-Hyacinthe

100 gars

Résolution d'appui total

Espèrent entente

Proposé que si c'est nécessaire, le conseil central rencontre séparément les trois députés de la région pour les faire se prononcer sur le conflit

Shawinigan

35 gars

Questions pertinentes

Aiment pas les unions américaines

Télégrammes

Montréal

500 gars

Très bonne atmosphère

Chandler

A cause des distances, ça s'est limité à une assemblée de l'exécutif, pour préparer un ralliement qui devait avoir lieu dimanche le 13.

Ce ralliement a été décommandé à cause de l'imminence du règlement.

Conclusion

Il ne fait aucun doute que ces assemblées ont exercé une forte pression sur Bellemare. En effet, si le conflit ne s'était pas réglé, il aurait pris une tournure épouvantable, et la réaction des assemblées nous permet de penser qu'il aurait été possible de déclencher auprès des membres eux-mêmes un mouvement d'appui impressionnant. Bellemare a été certainement très sensible au message qui a été livré à ces assemblées. Il ne pouvait pas se permettre de subir un deuxième échec de médiation, ni d'être associé plus longtemps aux combines des unions américaines.

Guy Ferland

Suite de la Page 1

Ce régime serait obligatoire pour tous les nouveaux salariés et optionnel pour les autres.

6 — PRIX DES REPAS

Chaque salarié peut bénéficier d'un repas dont le prix n'excède pas:

- pour le déjeuner: \$0.30
- pour le dîner: 0.40
- pour le souper: 0.40

Cependant la partie patronale offre maintenant la clause suivante:

21.01 — L'hôpital fournit au salarié un repas convenable dont le prix est à la pièce, mais dont le service complet n'excède pas le taux en vigueur à la signature de la présente convention, payable au fur et à mesure:

- pour le déjeuner: \$0.50
- pour le dîner: 0.75
- pour le souper: 0.75

21.02 — Les prix des repas seront ajustés le premier juillet de chaque année à compter de 1969.

L'ajustement sera fait en tenant compte de l'évaluation de l'indice des prix des aliments tel qu'observé par le Bureau Fédéral de la Statistique dans la région de Montréal, ainsi que de l'évaluation de la masse salariale des employés syndiqués.

Le calcul devra tenir compte du poids relatif du coût des aliments et des salaires par rapport au coût total. Les ajustements seront faits à \$0.01 près.

Les détails de calcul seront donnés au syndicat sur demande.

Ce qui signifie une augmentation de près pour un salarié qui prendrait cinq (5) repas pour un salarié qui prendrait cinq (5) repas à l'hôpital durant sa semaine, une augmentation ou plutôt une diminution de salaire de \$1.75 par semaine si l'on tient compte du prix des repas.

N.B. — A remarquer la clause concernant l'ajustement de l'indice des prix des aliments.

7 — Aucune des annexes concernant les groupes spécifiques suivants

— HOPITAUX PSYCHIATRIQUES (Annexe "A")

— SOINS INFIRMIERS AUXILIAIRES (Annexe "B")

— TECHNICIENS DIPLOMES (Annexe "C")

— INFIRMIERS ET INFIRMIERES DIPLOMES (Annexe "D")

— CONSEILLERS SOCIAUX (Annexe "E")

n'est complétée.

Exécutif du Conseil Central de la CSN à Québec

M. Roland Tapin, 2980 Jacques Crépault, Les Saules, Qué., président; M. Roger Bilo-deau, 5129 Des Ecureuils, Orsainville, Qué., secrétaire; M. Ls.-Robert Bernier, 372, 21ème rue, Québec 3, trésorier; M. Léopold Côté, 385 Boul. Taché, Montmagny, Qué., 1er vice-président; Mlle Claudette Lemieux, 243 Saunders, Québec 6, 2ème vice-présidente; M. René Simard, 451, 9ème rue, Québec, 3ème vice-président; M. Agénard Blanchet, 2267 Route Nationale, Ancienne-Lorette, 4ème vice-président; M. Léon Boutin, 342, 51ème rue O., Charlesbourg, Qué. 7, 5ème vice-président; M. Lauréat St-Laurent, 1167, 8ème ave., Québec, 6ème vice-président; M. Daniel Gosselin, 65 de la Visitation, Lévis, 7ème vice-président; M. Marcel Langlois, 267 St-Vallier O., Québec, 8ème vice-président; M. Maurice Dussault, 26 Boul. des Alliés, Québec 3, 9ème vice-président; M. Maurice Richard, 311 rue Côté, Donnacano, Qué., directeur (Portneuf); M. Adélar Vachon, a/s Sana Bégin, Lac Etchemin, Qué., directeur (Beauce-Dorchester); M. Roger Martel, 20 St-Philippe, Clermont, Co. Charlevoix, Qué., directeur (Charlevoix); M. Gaetan Lavoie, 231 ave. St-Laurent, Montmagny, Qué., directeur (Montmagny); M. Amédée Daigle, 155 est, Boul. Charest, Québec 2; M. l'Abbé Phil. Laberge, 155 est, Boul. Charest, Québec 2; M. l'Abbé Claude Cantin, 155 est, Boul. Charest, Québec 2.

Erreur

C'est Jean-Paul Guay qui a été élu au poste de trésorier du Conseil Central de Montréal et non pas Denis Audet, tel que nous rapportions à la page 6 du "Travail des Militants" précédent.

LES NOUVEAUX POUVOIRS

Déclaration du comité épiscopal à l'occasion de la fête du travail

La naissance de "nouveaux pouvoirs" dans la société, tant civile que religieuse, nous apparaît un "signe des temps". Ce phénomène d'actualité a retenu notre attention. Nous croyons opportun d'en faire le thème de nos réflexions en cette Fête du Travail 1969.

Cette émergence des "nouveaux pouvoirs" dans la société moderne marque un réel progrès dans le développement de la société démocratique; elle signifie une redistribution du pouvoir parmi les groupes qui jus qu'ici en étaient dépourvus. Et si, comme nous voulons l'espérer, cette diffusion du pouvoir se traduit par une plus grande participation aux décisions, si elle fait davantage appel au sens des responsabilités, nous croyons qu'elle peut contribuer grandement à épanouir l'homme et à bâtir une société plus humaine.

"Nouveaux pouvoirs", cela réfère à cette volonté qui s'affirme de plus en plus chez les "sans pouvoir", les démunis et les laissés pour compte, de se donner une voix, de dire leurs insatisfactions, d'exprimer leurs aspirations et de dialoguer avec les détenteurs des pouvoirs en place. Cette nouvelle force qui prend sa source dans les besoins les plus fondamentaux des citoyens, vient faire échec à l'anonymat de ces pouvoirs impersonnels, sclérosés et coupés de la vie; le citoyen moderne n'accepte plus d'être exclu des centres de décisions qui pourtant décident de sa vie quotidienne.

"Nouveaux pouvoirs", cela s'entend aussi de cette montée humaine qu'on connue certains secteurs de notre population; grâce à des politiques coordonnées de développement inté-

gral, ces citoyens ont pu accéder à plus de savoir, de pouvoir et d'avoir, et se tailler une place mieux assurée dans les domaines de l'éducation, de la politique et de l'économie.

"Nouveaux pouvoirs", cela reflète aussi ce sens plus aigu de justice que l'on constate chez plusieurs et les fait répuquer telle forme subtile et camouflée de pouvoir qui a nom: lobbying, favoritisme, patronage, paternalisme.

"Nouveaux pouvoirs", cela veut dire enfin que l'exercice de l'autorité se conçoit de plus en plus comme un esprit de service et non pas comme une simple possession de dignité ou de puissance qui permettrait de mieux contrôler ou de mieux dominer.

Pourquoi ces "nouveaux pouvoirs"?

L'écllosion de ces "nouveaux pouvoirs", est attribuable, bien sûr, au fait que les citoyens sont mieux renseignés et à une démocratie de participation mieux vécue; mais elle origine également de déficiences ou d'abus que l'on ne peut pas éviter certaines élites au pouvoir.

Loin de nous l'idée de condamner en bloc les pouvoirs en place ou de laisser entendre qu'ils seraient dépourvus des caractéristiques que nous avons reconnues à ces "nouveaux pouvoirs"; nous constatons avec satisfaction que bon nombre de ces pouvoirs en place ont su accomplir leur rajeunissement, s'ajuster à des méthodes plus démocratiques et favoriser au maximum un véritable "coulant alternatif" entre le sommet et la base.

Loin de nous également l'idée de prétendre que les "nou-

veaux pouvoirs" sont tous parfaits. Ils ont à leur compte leur part d'erreurs. Nous mettons notamment en question tel fanatisme aveugle qui fait inconsidérément appel à des comportements systématiques de violence, de vengeance ou de démolition. Certaines attitudes et gestes s'apparentent davantage à la loi du talion qu'à l'Évangile. Le Christ y reconnaîtrait difficilement ses disciples. Le respect de la personne humaine y chercherait en vain son compte.

Valeurs véhiculées par ces "nouveaux pouvoirs"

Envisagés sous l'angle positif où nous les avons perçus, nous voyons d'un bon oeil la naissance de ces "nouveaux pouvoirs" dans la Société et dans l'Église. Ils méritent appui et encouragement. Les valeurs humaines, sociales et chrétiennes qu'ils véhiculent en font de précieux agents pour le développement intégral de "tout homme et de tout l'homme".

Cette évolution nous apparaît un signe de vitalité tant chez l'individu que chez le groupe. Nous y voyons la manifestation d'une volonté bien arrêtée de participation, d'une prise en charge de sa destinée, d'un engagement plus total, d'un véritable sens de responsabilité, d'une soif honnête de liberté et d'auto-détermination.

De cela, il faut se réjouir. Nous acceptons même que ces "nouveaux pouvoirs" se fassent contestataires et deviennent, s'il le faut, des "contre-pouvoirs" pour faire cesser des situations inacceptables et intolérables qui dépersonnalisent et aliènent l'homme. Pour notre part, nous y voyons la concrétisation de cette "faim et soif de justice" dont fait mention l'Évangile.

Quand ces "nouveaux pouvoirs" dénoncent telles malformations sociales, v.g. les pseudo-consultations ou la manipulation de citoyens par le truchement d'une information subtilement biaisée; quand ils se font groupes de pression et réclament pour tous le droit d'être entendus; quand ils demandent des structures mieux adaptées pour permettre aux plus petits de s'exprimer; quand

ils réclament d'être associés à l'élaboration des décisions qui les concernent; quand ils réclament le dialogue pour dissiper les incompréhensions et aérer l'atmosphère; quand ils rappellent que les exigences de la vie l'emportent sur les lois et les systèmes périmés; quand ils se refusent de voir les impératifs économiques prendre le pas sur les exigences humaines et sociales; quand ils crient sur tous les toits que les besoins des gens doivent passer avant la puissance de l'argent, comment douter que leur action soit marquée au coin du meilleur humanisme et s'inspire du meilleur esprit évangélique?

L'engagement des Églises

Le Chrétien sait qu'il ne peut approuver sans restriction, ni idolâtrer quelque pouvoir que ce soit, "nouveau" ou "ancien"; il sait que tout pouvoir est relatif; que son exercice est d'ordinaire ambigu; que Dieu n'est pas nécessairement dans toute révolution. Le Chrétien doit rechercher, par delà l'affrontement déplorable des pouvoirs qui hélas! fait trop de victimes, à réaliser un monde meilleur où pouvoir et justice coexistent. Son critère sera toujours le même: Est-ce que tel pouvoir favorise le développement humain? Est-ce qu'il contribue à bâtir une société plus juste et plus humaine tant au Canada que dans le monde entier?

Nous voudrions que tous les chrétiens soient sensibilisés à cette réalité qui correspond aux attentes les plus profondes de l'homme d'aujourd'hui. Beaucoup de chemin a été fait dans ce sens: qu'il nous suffise de mentionner trois faits significatifs inscrits dans les annales des Églises chrétiennes:

a) Cette parole remarquable de Paul VI à l'O.N.U.: "Nous devons nous habituer à penser d'une manière nouvelle l'homme; d'une manière nouvelle aussi la vie en commun des hommes, d'une manière nouvelle enfin les chemins de l'histoire et les destins du monde".

(1)

b) Dans la même ligne, cette déclaration de l'épiscopat de France: "Un point de non-retour est atteint. Désormais l'exercice de l'autorité requiert

le dialogue et l'accès de tous à plus de responsabilité. L'autorité nécessaire à la vie de toute société n'en peut sortir que renforcée". (2)

c) Dans cette même direction également, l'engagement que viennent de prendre les Églises chrétiennes du Canada dans leur plan stratégique d'action concertée en vue d'une Ligue pour le Développement:

"L'Église doit appuyer activement les "sans pouvoir" dans les efforts qu'ils déploient pour participer aux décisions et prendre en main leurs propres destinées". (3)

L'Église est appelée à jouer le rôle de l'aiguillon, à se faire contestataire au besoin, à mettre en question le "statu quo" — y compris le sien propre — dans le domaine social, à être la voix de la conscience qui soulève les questions brûlantes, qui condamne toute injustice... (3)

Avec joie, nous faisons mention spéciale, en cette année du 50ème anniversaire de sa fondation, d'un organisme qui a joué un rôle important pour la libération et l'épanouissement du travailleur: l'Organisation Internationale du Travail. Nous retenons ce témoignage de Paul VI, lors de sa récente visite à Genève: "Vous avez assuré par votre législation la protection et la survie du faible contre la puissance du fort... il vous faut désormais maîtriser les droits des peuples forts et favoriser le développement des peuples faibles... Il vous faut aussi assurer la participation de tous les peuples à la construction du monde et vous préoccuper dès aujourd'hui des moins favorisés, tout comme vous avez hier pour premier souci les catégories sociales les plus défavorisées"... "Jamais plus le travail au-dessus du travailleur, jamais plus le travail contre le travailleur, mais toujours le travail pour le travailleur, le travail au service de l'homme, de tout homme et de tout l'homme". (4)

(1) Paul VI, Discours à l'O.N.U. 4-10-65.

(2) Déclaration de l'Épiscopat de France, 20-6-68.

(3) Rapport du Comité de Stratégie des Églises chrétiennes, 1969, pp. 20-21.

(4) Paul VI à Genève, 10-6-69.

Raymond Parent pose la question : 'On doit se demander ce que nous coûte l'absence d'une marine marchande

LE CANADA PAIE TRÈS CHER L'ABSENCE D'UNE FLOTTE OCÉANIQUE

UN TEXTE PRÉPARE ET DIFFUSÉ DANS TOUT LE CANADA PAR LA PRESSE CANADIENNE

Montréal. Au lieu d'étudier ce qu'il en coûterait de doter le pays d'une marine marchande, on devrait plutôt s'efforcer d'établir ce qu'il en coûte au Canada de ne pas posséder une flotte océanique, a déclaré M. Raymond Parent, secrétaire de la Confédération des syndicats nationaux, lors d'une interview.

Selon lui, le fait que le Canada n'a plus de marine marchande est une conséquence très nette d'une entente intervenue entre le Canada et le Commonwealth, la veille même de la signature du Traité de Westminster.

M. Parent, qui faisait allusion à la Convention de la marine marchande britannique, s'est occupé durant de nombreuses années des syndicats des chantiers maritimes et a recueilli une vaste documentation sur cette question.

Par cet accord signé à Londres, le 10 décembre 1931, nous leur avons strictement fait don de notre marine marchande, de nos moyens de transports et de notre industrie de construction navale, a-t-il dit.

A la CSN, on semble croire que l'entente a été arrachée au Canada au cours des négociations préparatoires au Traité de Westminster.

Un mémoire remis en 1965 au gouvernement fédéral par la Fédération canadienne des métallurgistes et des mineurs (CSN), la Fédération des ouvriers maritimes et la Fédération générale des ouvriers des chantiers maritimes de la Colombie Britannique — ces deux dernières affiliées au Conseil du Travail du Canada — cite les deux principales clauses de cet accord.

Chapitre IV — article 10. Chaque partie du Commonwealth britannique convient d'accueillir dans ses ports, sur un pied d'égalité, tout navire immatriculé dans le Commonwealth britannique, et s'engage à ce qu'aucune loi ou règle relative aux navires océaniques, en vigueur à un moment quelconque dans cette partie, n'ait d'application plus favorable pour les navires immatriculés chez elle ni pour ceux d'un pays étranger quelconque, que pour les navires immatriculés dans toute autre partie du Commonwealth.

— article 11. Tout en reconnaissant à chaque partie du Commonwealth britannique des pouvoirs discrétionnaires sur son propre cabotage, il est convenu que toute loi ou règle éventuellement en vigueur à cette fin accordera à tous les navires immatriculés dans le Commonwealth britannique le même traitement en tous points qu'aux navires immatriculés dans cette partie, et un traitement non inférieur en quoi que ce soit à celui dont jouissent les navires d'un pays étranger quelconque.

Une autre clause stipulait que la convention aurait une durée de cinq ans et que par la suite tout pays signataire devrait donner un avis de 12 mois pour se retirer de l'accord.

Par cet accord, le Canada n'entraîne pas dans une sorte de marché commun, il donnait une équité à tous les pays du Commonwealth a dit M. Parent rappelant que la CSN s'était battue à maintes reprises pour obtenir qu'on revise la convention de 1931 et qu'on prévienne l'équité de transport pour le Canada. A peu près tous les pays du monde essaient

d'en arriver à l'équité de transport, qui se situe entre 40 et 50 pour cent du transport d'un pays.

Chaque année au moins depuis 1961, dans son rapport annuel, le président de la Fédération canadienne des métallurgistes et des mineurs est revenu à la charge sur ces deux points.

Le 26 septembre 1962, le gouvernement annonçait que les signataires de la convention avaient accepté que le Canada passe une législation pour exclure les navires du Commonwealth du cabotage dans le St-Laurent et les Grands Lacs.

Le discours du Trône de septembre 1963 faisait allusion à ce projet de loi, mais après un long délai, le gouvernement Diefenbaker se contenta d'apporter des amendements à la convention de 1931.

Un rapport du président de la FCMM dit au sujet de ces amendements: D'après l'accord de 1931, un bateau britannique pouvait entrer librement en compétition avec les navires canadiens pour le transport du minerai de fer de Sept-Iles à Hamilton, ou le transport du grain de Port-Arthur à Montréal. Nos appréhensions au sujet de la valeur des amendements proposés sont dus au caractère du commerce des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent.

On considère ce commerce comme étant de caractère international, et le transport international n'était pas assujéti aux derniers amendements de la Convention. Par exemple, la région réservée à compter des Escoumins n'empêchait pas un navire britannique de charger du minerai de fer à Sept-Iles pour le livrer à Cleveland, ni de prendre un chargement de grain à Port-Arthur pour livraison à Baie Comeau.

Tous les rapports annuels de la FCMM abordent le problème. Celui de 1962 disait: "Au 18e siècle, le Canada s'était acquis la réputation d'être l'un des principaux pays constructeurs de navires au monde. Nos vaisseaux étaient les meilleurs et ils étaient connus sur toutes les voies navigables".

Celui de l'année suivante note que la flotte marchande canadienne au long cours qui, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, comprenait 300 cargos et navires-citernes, "a disparu des routes du monde". M. Parent pour sa part, a noté qu'à l'heure actuelle il n'existe qu'un seul navire battant pavillon canadien.

Dans ses mémoires, la CSN a affirmé que cette convention avait non seulement entraîné la disparition de notre flotte marchande au long cours mais qu'elle avait aussi considérablement réduit notre propre cabotage. Des statistiques provenant de la Commission maritime canadienne semblent lui donner raison.

La CMC a révélé qu'en 1962, des vaisseaux battant pavillon étranger avaient transporté tout le bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique à l'Est du Canada, 95 p.c. de la pierre calcaire de Port Colborne à Clarkson, 90 p.c. du minerai de fer de Havre St-Pierre à Sorel, 87 p.c. du gypse de Little Narrows à Montréal, plus de la moitié du minerai de fer de Wabana à Sydney, 65 p.c. du charbon expédié de Sydney et 44 p.c. du minerai de fer chargé à Sept-Iles.

UNE LUTTE CONTRE L'INFLATION?

PAUL DALPÉ ANALYSE LA DÉCLARATION TRUDEAU

Je crois que la première chose à faire, pour tenter de comprendre la déclaration du premier ministre Trudeau, à la télévision, mercredi dernier, est de faire une liste des objectifs que le gouvernement prétend vouloir atteindre.

1. Faire baisser les prix (combattre l'inflation) et maintenir la position du Canada sur les marchés de l'exportation.

2. Stimuler le développement industriel sur une base régionale (le développement économique régional) à même le budget fédéral.

3. Donner une priorité budgétaire aux dépenses pour les défavorisés et le domaine social (la santé, l'aide à l'éducation).

4. Eviter autant que possible l'imposition de nouvelles taxes.

5. Continuer de donner de l'expansion et de l'importance à la politique d'égalité culturelle des groupes anglophones et francophones.

6. Forcer les ministères, au niveau administratif et au niveau de la performance des employés, à être plus efficaces.

Pris individuellement, chaque objectif politique formulé dans l'exposé du premier ministre est probablement valable, mais la juxtaposition de chaque objectif dans un tout donne une image d'une grande confusion et, surtout, d'une sorte de tentative de placer toutes sortes de bonnes choses dans la marmite politique dans l'espoir qu'il en sortira quelque chose de bon.

C'est peut-être d'ailleurs ce qu'il y a de plus certain dans toute la déclaration du premier ministre, c'est-à-dire l'espoir que les objectifs seront atteints.

Nous n'avons pas d'objection à espérer avec lui que tout s'arrangera. Là-dessus, je pense bien, tous les gens qui forment la population travailleuse continuent d'espérer.

Une fois ceci dit, il faut bien tenter d'examiner comment se réconcilient entre eux les divers objectifs fixés par le premier ministre, et aussi les moyens qu'il a mis en branle pour atteindre ces objectifs.

Les moyens annoncés par le premier ministre sont de deux ordres:

a) les moyens coercitifs;
b) les invitations à la bonne volonté. Ici, nous devons présumer que les moyens coercitifs annoncés en fonction de certains objectifs sont de nature plus urgente pour le gouvernement fédéral que les moyens volontaires.

C'est-à-dire que nous présumons que si le gouvernement pose un geste draconien, irrévocable, comme moyen d'atteindre un objectif, c'est que cela est plus urgent, plus grave, que ça ne peut pas attendre.

Par contre, nous présumons que lorsqu'il propose comme moyen la bonne volonté, la coopération, etc., sans rien imposer à qui que ce soit, les objectifs qu'il espère atteindre ne sont pas aussi pressés, aussi urgents, que ceux qui exigent une décision immédiate.

Prenons, tout d'abord, les moyens coercitifs et irrévocables annoncés par le gouvernement. Au fait, il y en a seulement deux.

1. Les dépenses de l'année 1970-71 seront gelées au niveau des dépenses de l'année en cours.

2. Environ 7,000 fonctionnaires fédéraux seront mis à pied. Et 18,000 postes vacants ne seront pas remplis.

Ces deux mesures coercitives annoncées par le premier ministre ne sont pas irrévocables au même degré.

Je m'explique. Il est vrai que les dépenses budgétaires de l'année prochaine seront gelées au niveau de l'année courante, mais le premier ministre a, en même temps, annoncé que cette restriction ne s'appliquerait pas à certains secteurs du budget fédéral. Il y a donc déjà, en partant, des exceptions que le premier ministre a d'ailleurs énumérées.

En effet, les restrictions s'appliqueront à des ministères (tels la défense, le transport, les affaires extérieures) qui dépensent la moitié du budget total du gouvernement fédéral.

Par contre, la décision de congédier environ 7,000 fonctionnaires de l'Etat est irrévocable, comme semble l'être celle de ne pas remplir les 18,000 postes vacants.

Il faut donc en conclure que l'objectif le plus urgent du gouvernement fédéral est celui d'atteindre un plus haut degré d'efficacité, de productivité dans le fonctionnarisme fédéral.

L'inefficacité de l'administration fédérale n'est pas à démontrer. Il en est question depuis des années et, sur cette question, le célèbre rapport Glassco en dit très long.

Encore une fois, les petits salariés vont payer pour les improvisations de nos politiciens, qui sont, au fond, les véritables responsables de la situation.

Nous croyons que le premier ministre aurait dû châtier publiquement les responsables de l'inefficacité gouvernementale au lieu d'en parler comme d'un problème abstrait.

Si, effectivement, il y a 7,000 fonctionnaires de trop et que 18,000 postes vacants ne sont pas nécessaires à l'administration fédérale, la faute repose évidemment sur les épaules des responsables des divers ministères et du cabinet fédéral des années passées.

Le gouvernement a le devoir moral d'assurer à toutes ces personnes un moyen de gagner leur vie d'une façon tout aussi convenable qu'aujourd'hui.

De plus, l'efficacité ne découlera pas magiquement de la réduction du personnel, comme a semblé le laisser entendre M. Trudeau. Une réduction de personnel n'est qu'un geste négatif. Si l'efficacité doit devenir une priorité au gouvernement fédéral, il faudra nécessairement que cette efficacité s'installe comme préoccupation première chez les ministres et les hommes politiques eux-mêmes.

Un autre aspect irrévocablement décidé par le cabinet fédéral, semble-t-il, touche la question de la stimulation du développement industriel dans les diverses régions du Canada, soit la question de l'aide aux défavorisés.

Autant les budgets sont gelés pour certains ministères (énumérés plus haut), autant sont-ils dégelés pour le développement économique régional et l'assistance dans divers domaines.

Ce sont là des questions prioritaires, a dit M. Trudeau.

Les domaines prioritaires de l'administration Trudeau sont précisément, comme l'a souligné le premier ministre, les domaines qui sont liés très étroitement à la collaboration fédérale-provinciale.

D'ailleurs, ces domaines, pour la plus grande partie, relèvent de la juridiction provinciale — développement régional, santé, éducation, égalité culturelle, bien-être.

On peut donc conclure qu'une deuxième grande urgence, pour le gouvernement d'Ottawa, est la coopération fé-

dérale-provinciale, car les sommes d'argent qui seront déversées pour ces domaines ne tomberont pas sous la contrainte budgétaire qui frappe les autres domaines proprement de juridiction fédérale, telles la défense et les affaires extérieures.

Déjà, pour ce qui est du succès ou de l'insuccès de ces programmes d'assistance, on perçoit vite que le gouvernement fédéral compte sur la collaboration des administrations provinciales, qui seront nécessairement de plus en plus impliquées dans les priorités que s'est donné le gouvernement d'Ottawa.

Enfin, la dernière priorité, car elle repose purement et simplement sur la coopération volontaire, est la lutte à l'inflation.

Il est bien difficile de prendre au sérieux cette supposée bataille du gouvernement contre l'inflation.

Pour ne donner que quelques exemples.

1. L'instauration d'une administration efficace au gouvernement fédéral est une chose qui est tout simplement normale. Ce n'est pas une mesure déflationnaire.

2. Geler les dépenses pour la moitié du budget et laisser l'autre moitié, précisément celle qu'on nomme incontrôlable parce que d'autres gouvernements y participent, avec l'espoir (remarquez que ce n'est qu'un espoir) que le niveau général des dépenses ne sera pas dépassé, et avec l'espoir (encore une fois) qu'il ne sera pas nécessaire d'imposer de nouvelles taxes, cela n'est pas une mesure déflationnaire.

Mais ce n'est pas tout. Il n'y a pas seulement ce que le premier ministre a décidé de faire qui indique la faiblesse des moyens pris contre l'inflation mais il y a également des choses assez évidentes qu'il n'a pas dites.

Voici deux exemples:

1. Une des forces inflationnistes (ce n'est pas la seule) les plus puissantes est la publicité qui chauffe à blanc le consommateur canadien, qui crée de nouveaux besoins, qui l'encourage à emprunter, etc. Cette publicité coûte des sommes énormes, elle hausse les prix (car la publicité est payée par le consommateur). Le premier ministre n'en a même pas parlé.

2. Le Conseil économique du Canada, organisme qui avise le cabinet sur les questions économiques, a récemment déclaré (dans son rapport sur la politique de concurrence) qu'un des secteurs les plus incontrôlables de la société est tout le domaine des professionnels, avocats, médecins, ingénieurs, architectes, dont les revenus sont nettement hors de proportion. Or, le premier ministre a fait appel à la bonne volonté des ouvriers syndiqués mais il n'a rien dit aux professionnels, même pas un appel à la bonne volonté.

En fait, à la réflexion, on se rend compte que dans le domaine de l'inflation le gouvernement nage dans l'incertitude et l'impuissance.

N'est-il pas étrange en effet de parler de crise de l'inflation et dans le même souffle de citer comme priorité gouvernementale l'aide aux défavorisés et la stimulation de nouvelles industries sur le plan régional? N'est-il pas étrange de parler d'inflation dans un pays où il y a près de quarante pour cent de salariés qui ne peuvent suffire à leurs besoins essentiels?

PAUL DALPÉ
Vice - Président de la CSN